



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Première Commission

24^e séance plénière

Jeudi 27 octobre 2022, à 15 heures
New York

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue à la tribune au Président de la Commission du désarmement, M. Xolisa Mfundiso Mabongo, qui fera un exposé dans le cadre de notre discussion d'aujourd'hui.

Conformément au programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé de notre intervenant, puis nous passerons en mode officieux pour une séance de questions-réponses. Ensuite, la Commission poursuivra son débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

La Commission va maintenant visionner un message vidéo du Président de la Conférence du désarmement, M. Emilio Rafael Izquierdo Miño.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la Commission du désarmement, S. E. M. Xolisa Mfundiso Mabongo.

M. Mabongo (Afrique du Sud), Président de la Commission du désarmement (*parle en anglais*) : J'ai eu le privilège de présider la Commission du désarmement cette année, et plus particulièrement sa session de fond, qui fut la première à se tenir en trois ans. En application de la décision 76/518, la Commission du désarmement a tenu sa session de 2022 en présentiel, du 4 au 22 avril, et l'a menée à bien en présentant un rapport de fond (A/77/42) à l'Assemblée générale à sa présente session.

La reprise des travaux de fond de la Commission du désarmement cette année était particulièrement importante, car elle n'avait pas pu tenir de session de fond depuis 2018 en raison de la question litigieuse des visas, de l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'absence de nomination à la présidence.

Malgré cette interruption, la Commission du désarmement a rapidement abordé toutes les questions d'organisation nécessaires pour entamer ses travaux de fond à sa session d'organisation du 4 avril. La Commission a élu le Président et un Vice-Président pour la session de 2022 et adopté les mêmes points de l'ordre du jour pour son cycle triennal de 2018 à 2020, à savoir « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires » et « Élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

La Commission du désarmement a également décidé que 2022 serait considérée comme la deuxième année de son cycle triennal, reprenant là où elle s'était arrêtée en 2018. La Commission a élu M. Kurt Davis, de la Jamaïque, Président du Groupe de travail I, chargé d'examiner le point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, et M^{me} Szilvia Balázs, de la Hongrie, Présidente du Groupe de travail II, chargé d'examiner le point de l'ordre du jour portant sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Après une absence de trois ans, nous tenions à ce que la Commission prenne un bon départ pour la reprise du cycle triennal. Cinq ans se sont écoulés depuis que la Commission a réussi à mener à bien le cycle précédent en 2017. En tant que Président lors du renouvellement du cycle, j'ai tenu à créer et à entretenir une atmosphère propice à un dialogue constructif et coopératif entre les délégations. J'ai le plaisir d'annoncer que, grâce à la participation active des délégations, la Commission du désarmement est parvenue faire fond fermement sur ses travaux antérieurs et à s'engager ainsi sur la voie d'un résultat positif pour cette dernière année du cycle, en 2023. Il s'agit là d'une réussite importante, puisque la Commission s'était précédemment retrouvée embourbée dans un marasme organisationnel et incapable d'entamer un travail de fond pendant trois ans. Ce succès a également permis aux délégations de renouveler leur engagement envers la Commission en tant qu'unique organe spécialisé et délibérant au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, d'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de soumettre des recommandations concrètes à ce sujet à l'Assemblée générale.

Les délégations se sont mises au travail avec une énergie et une rigueur renouvelées, la Commission ayant enfin retrouvé son mode de fonctionnement d'avant la pandémie, ce qui a insufflé à leurs interactions une nouvelle dynamique. Nous avons tenu les trois semaines de travaux de fond en présentiel, les deux groupes de travail ayant tenu 10 réunions chacun. Tous deux ont eu des discussions approfondies sur les points de leur ordre du jour respectif.

Le Groupe de travail I a entamé la discussion sur le document de la présidence précédente datant de 2018. Les délégations ont procédé à un échange de vues et formulé diverses propositions sur ce document et, par la suite, sur les documents officiels de l'actuelle présidence.

Le Groupe de travail II a entamé un échange de vues général et entendu les présentations du Président du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, qui avait été créé l'année précédente en application de la résolution 76/231. Ensuite, le Groupe de travail a entamé une discussion sur les dispositions contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Le Groupe de travail a ensuite entendu les présentations de représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales et a échangé des informations sur les politiques spatiales nationales, en entendant les présentations de représentants de 11 pays. Le Groupe de travail II a discuté des résultats des travaux et a conclu ses travaux par la présentation du document du Président.

Comme il s'agissait de la deuxième année du cycle, aucun des deux Groupes de travail n'a présenté de recommandations à l'Assemblée générale, mais ils sont convenus de poursuivre leur discussion sur les documents des Présidents respectifs à la prochaine session de la Commission.

Pour ce qui est de l'avenir, la Commission achèvera son cycle triennal l'année prochaine. J'espère sincèrement que les deux Groupes de travail adopteront des recommandations consensuelles sur les points de leur ordre du jour respectif lors de la session de 2023, qui se tiendra en avril prochain. En cas de succès, le Groupe de travail I sera en mesure d'apporter une contribution précieuse au nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ayant approuvé ses recommandations sur l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le Groupe de travail II donnera un nouvel élan aux travaux du groupe de travail à composition non limitée afin de formuler des recommandations au sujet d'éventuelles normes, règles et principes de comportement responsable face aux menaces que les États font peser sur les moyens spatiaux. Le succès de la Commission contribuera grandement à revitaliser le mécanisme de désarmement et à redynamiser les travaux d'autres organes de désarmement, ce qui est d'une importance cruciale pour inverser la tendance à la baisse de la sécurité à l'échelle internationale.

Je voudrais conclure en remerciant les délégations pour la confiance qu'elles m'ont accordée en tant que Président de la Commission du désarmement en 2022. Je souhaite également remercier le Secrétariat pour son soutien et sa volonté de répondre aux besoins de la présidence et de tous les représentants afin de permettre à

la Commission de se remettre sur les rails. Je souhaite donc bonne chance au nouveau Président pour une session 2023 réussie, avec une adoption par consensus des recommandations à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée de M^{me} Elissa Golberg, Présidente du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée de M. Robin Geiss, Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations la possibilité d'avoir une discussion interactive sur les exposés que nous venons d'entendre sous forme de questions-réponses, dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 15 h 45, est reprise à 15 h 50.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre son débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

Avant de donner la parole aux délégations, je leur rappelle que, conformément à la décision prise hier, elles doivent limiter la durée des déclarations prononcées dans le cadre du débat thématique à quatre minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de leur pays, et à six minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations. Les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse pourront le faire à partir de 18 heures, après la fin du service des interprètes.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je suis ravi d'être de retour à la Commission, une commission très importante. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), au nom de laquelle je m'exprime, reconnaît que la Première Commission est l'instance la plus inclusive pour ce qui est de la tenue de discussions approfondies sur le désarmement et la non-prolifération. Le dialogue à la Première Commission doit s'efforcer d'être constructif, pertinent et de bonne foi, et nous appelons les États Membres à faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis pour assurer le succès des délibérations de la Commission.

Toutefois, les travaux en faveur du désarmement nucléaire ont été lents et se trouvent, sur de nombreux points, dans une impasse. L'ASEAN fait part de sa grande préoccupation continue face à la menace que représentent pour l'humanité la persistance des armes nucléaires ainsi que leur emploi éventuel. La situation dans le domaine du désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse alarmante. Les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas progressé dans l'élimination de leurs stocks, et le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité n'a pas diminué, mais semble s'étendre. L'ASEAN se dit préoccupée par les améliorations qualitatives et quantitatives des armes nucléaires existantes et par la mise au point de nouveaux types de ces armes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et l'instrument clef des efforts visant à mettre un terme à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Nous comptons sur la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP pour nous conduire, après plus de 12 ans d'attente, à un résultat tourné vers l'avenir et digne de ce nom. Il est décevant de constater que, malgré l'engagement constructif des délégations, la dixième Conférence d'examen a une nouvelle fois échoué à produire un document final portant sur les questions de fond. L'ASEAN garde toutefois espoir et est prête à s'engager dans de futures discussions et négociations de manière constructive, transparente, qui profite à tous et implique tous les États parties.

L'ASEAN reconnaît le rôle important de la Conférence du désarmement et lui réitère son appel pour qu'elle convienne par consensus et sans plus tarder d'un programme de travail équilibré et complet, en tenant compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité.

L'ASEAN continue de travailler avec la Commission du désarmement et se félicite de la tenue de sa session de fond en avril. Je souligne la qualité du travail fourni par le Président de la Commission. Le fait que cette dernière se soit réunie en avril, après avoir été reportée pendant trois ans, est un signe encourageant. L'ASEAN estime que la Commission du désarmement, avec sa composition universelle, continue à jouer un rôle sans égal dans l'instauration d'un climat de confiance entre les États Membres sur diverses questions liées au désarmement.

Les centres régionaux pour le désarmement apportent une contribution précieuse au désarmement mondial, et l'ASEAN réaffirme donc son soutien au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour promouvoir les priorités régionales

en matière de désarmement, répondre aux besoins et assurer la coopération dans notre région. Nous encourageons également la prise en compte de l'analyse et des recommandations des groupes de réflexion et des instituts de recherche, tels que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, afin de renforcer les efforts de désarmement aux niveaux local, régional et mondial.

L'ASEAN insiste sur la nécessité de veiller à ce que les mécanismes de désarmement suivent l'évolution rapide du paysage de sécurité et les progrès de la science et de la technologie, y compris dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. L'ASEAN réaffirme qu'elle est prête à coopérer avec les autres États Membres et les organisations régionales et internationales pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et rechercher des solutions aux problèmes régionaux et internationaux, y compris ceux liés à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'ASEAN reconnaît la nécessité d'utiliser une approche multipartite dans son travail, car cela s'est avéré un catalyseur important pour faire avancer les discussions et les actions importantes en matière de désarmement. Dans ce contexte, nous nous félicitons du renforcement des échanges avec la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les femmes et les jeunes.

Pour terminer, nous considérons les questions de désarmement et de non-prolifération comme un sujet transversal qui implique des questions politiques, sécuritaires, économiques, sociales et culturelles. Dans cette optique, la Première Commission peut compter sur l'ASEAN pour dialoguer et collaborer de manière constructive avec toutes les parties prenantes afin de renforcer l'efficacité du dispositif des Nations Unies pour le désarmement et faire progresser notre aspiration commune à un désarmement général et complet, dans la perspective plus large d'un monde sûr, sécurisé et pacifique.

M. Francese (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des délégations qui président les conventions sur le désarmement, à savoir la Colombie, en sa qualité de Présidente de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ; l'Iraq, en sa qualité de Présidente de la Convention sur les armes à sous-munitions ; la Pologne, en sa qualité de Présidente de la Convention sur certaines armes classiques ; la République de Corée, en sa qualité de Présidente du Traité sur le commerce des armes ; et mon pays, l'Italie, en sa qualité de Présidente de la Convention sur les armes biologiques.

Nous tenons à souligner la gravité des difficultés financières qui touchent les conventions sur le désarmement

et entravent le bon fonctionnement des mécanismes de désarmement. Comme nous le savons tous, ces dernières années, un certain nombre de réunions qui avaient été convenues par tous les États parties ont vu leurs budgets diminuer en raison d'un manque de fonds, ce qui a conduit à devoir nous passer des services d'interprétation simultanée lors de nos réunions et de la traduction des documents officiels. En outre, cette situation financière précaire menace également l'existence même de certaines unités d'appui à ces conventions, qui sont essentielles à l'application et au renforcement des conventions qu'elles servent.

Compte tenu de ces difficultés, nous saluons et apprécions vivement les efforts entrepris dans le passé par les présidents successifs de ces conventions pour faire face à la crise financière. Ils ont mené des processus transparents et largement représentatifs, visant à faire adopter de nouvelles mesures financières pour lutter contre les défauts de paiement et préserver les conventions.

Bien que ces efforts soient les bienvenus, les problèmes financiers sont récurrents et nul n'ignore que ces mesures temporaires sont, en tout état de cause, insuffisantes. Les problèmes financiers qui mettent en péril l'avancement de nos travaux et la crédibilité des conventions sur le désarmement requièrent une solution durable. La seule option durable est de s'attaquer au problème des défauts de paiement et de veiller à ce que les arriérés soient payés à temps et dans leur intégralité.

Nous savons bien que les États sont tenus de payer avant les réunions pour que ces dernières aient lieu. Pour les conventions gérées par l'ONU, cela fait partie du système actuel qui a été conçu et approuvé par les États Membres, y compris l'utilisation du progiciel de gestion intégré, Umoja, et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour les finances de l'Organisation des Nations Unies. Umoja et les normes IPSAS ont été introduits pour accroître la transparence et la viabilité du système financier de l'ONU. Leur mise en place n'est pas la raison pour laquelle notre travail a été entravé.

Dans ce contexte, nous aimerions rappeler que certaines mesures ont été envisagées par les États parties pour décourager les défauts de paiement. Nous continuerons à suivre avec inquiétude la situation financière des conventions. Nous encouragerons les États parties à envisager des mesures supplémentaires en vue de garantir une architecture de désarmement financièrement saine.

Enfin, nous appelons une fois de plus les États à s'assurer de payer à temps et dans leur intégralité, et à veiller à ce que toutes les créances envers les instruments concernés soient réglées dans les meilleurs délais. Tant

qu'il y aura des arriérés, les problèmes financiers persisteront, d'où l'importance des mesures visant à régler spécifiquement cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Lomaia (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'exprimera au nom des États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Mexique, Mongolie, Monténégro, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Türkiye, Ukraine et Uruguay.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de prendre la parole au nom des États qui viennent d'être cités par le Secrétariat, avec nos remerciements.

La prise en compte des questions de genre dans le travail de la Première Commission et dans l'ensemble des mécanismes de désarmement doit se poursuivre. Comme il est expressément reconnu dans le Programme de désarmement du Secrétaire général, cela permet d'améliorer l'efficacité de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Nous jugeons également encourageant le cinquième engagement énoncés dans *Notre Programme commun* du Secrétaire général (A/75/982), qui consiste à placer les femmes et les filles au centre de la politique de sécurité.

La prise en compte des questions de genre permet de comprendre comment les femmes, les hommes, les filles et les garçons peuvent être touchés de manière différente par les conflits armés et les armes. Il s'agit d'une question transversale qui présente un intérêt direct pour le déploiement d'efforts plus larges en faveur de la paix et de la sécurité et qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et du processus Beijing+25 qui y est associé.

Les effets différenciés des conflits armés sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles sont

une considération cruciale. Par exemple, alors que les hommes constituent la majorité des victimes directes de l'utilisation d'armes légères et de petit calibre, ces armes sont souvent utilisées pour faciliter les actes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, ce qui a des répercussions physiques, psychologiques et socioéconomiques à long terme. La prise en compte des questions de genre dans notre travail nous permet de concevoir des solutions politiques plus durables, plus complètes, mieux ciblées et qui profitent à toutes et tous. La prise en compte de la dimension de genre dans nos travaux renforce également la participation diversifiée, efficace et significative des femmes et des hommes à tous les aspects de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Les recherches menées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur ces questions mettent en évidence le fait que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les instances sur le contrôle des armements et le désarmement, en particulier dans les rôles de direction. Nous encourageons vivement des actions spécifiques et ciblées pour que les femmes et les hommes soient représentés de manière égale dans notre travail et notre prise de décisions, afin de contribuer à l'obtention de résultats efficaces et durables. La diversité des points de vue peut apporter de nouvelles perspectives et améliorer le fonctionnement de nos mécanismes de désarmement, et nous demandons instamment aux États d'améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans leurs délégations.

Nous nous félicitons du travail important qui a été accompli ces dernières années pour faire progresser ces questions dans le cadre des mécanismes de désarmement au sens large, notamment l'augmentation du nombre de résolutions de la Première Commission qui tiennent compte de la dimension femmes-hommes ; les efforts déployés pour parvenir à un équilibre entre les sexes au sein des bureaux des conférences sur le désarmement et la non-prolifération ; les efforts visant à mettre en œuvre les décisions prises en matière de genre et de violence fondée sur le genre dans le contexte du Traité sur le commerce des armes et les résultats des réunions biennales des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ; l'accent mis sur les considérations de genre lors des Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel et la Convention sur les armes à sous-munitions ; le programme de bourses « Femmes dans le domaine de la

cybersécurité » et la présence accrue de femmes diplomates au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ; les efforts visant à atteindre la parité femmes-hommes dans la sélection des membres des groupes d'experts gouvernementaux ; et les travaux du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement établi à Genève, dont la publication d'un dossier d'information sur la parité femmes-hommes à l'intention des spécialistes multilatéraux.

Il ne fait aucun doute que la société civile a joué un rôle primordial dans la sensibilisation à la question de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement. Des membres de la société civile fournissent des conseils et des idées qui nous incitent à prendre des mesures concrètes. Nous les remercions pour leur engagement et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration.

Pour terminer, nous demandons instamment aux États de prendre collectivement en compte les questions de genre dans tous les efforts déployés dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Un tel engagement ne peut qu'améliorer le fonctionnement des mécanismes de désarmement et renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Karczmarz (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine et la République de Moldova, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange ; et la Géorgie, Monaco et Saint-Marin, membres de l'Espace économique européen, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne réaffirme son appui aux trois instances du dispositif des Nations Unies pour le désarmement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, qui se renforcent mutuellement. La promotion d'un multilatéralisme efficace et d'une gouvernance mondiale fondée sur des règles est la pierre angulaire de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, qui continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger l'intégrité du système international fondé sur des règles, clef de notre sécurité collective.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la détérioration du climat de sécurité, ainsi que par l'érosion continue de l'architecture internationale de maîtrise des armements, de désarmement et de

non-prolifération. L'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie a encore aggravé la situation. Nous continuerons à nous opposer à toutes les tentatives de saper l'intégrité des organismes internationaux et aux violations flagrantes du droit international, telles que les violations par la Russie de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire et les menaces nucléaires répétées qui en découlent. Il est donc essentiel que la Première Commission se concentre sur l'identification de mesures concrètes visant à faire progresser les objectifs de désarmement et de non-prolifération afin de relever les grands défis posés à la sécurité et à la paix internationales. Il faudrait envisager de revoir les pratiques et les méthodes de travail de la Première Commission, y compris l'adoption d'une base biennale ou triennale pour les résolutions. Afin de renforcer la confiance au niveau mondial, nous appelons tous les États à améliorer le dialogue et à renforcer la transparence. Nous insistons sur la nécessité d'éviter toute nouvelle polarisation résultant de nouvelles initiatives qui sèment la discorde au sein de la Première Commission.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement et regrette vivement qu'elle n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur un rapport de fond cette année en raison du refus de la Russie de reconnaître les problèmes de sécurité posés par son agression armée contre l'Ukraine. Cette situation n'est pas tenable compte tenu des défis importants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de sécurité.

Notre priorité de longue date à la Conférence du désarmement est d'entamer immédiatement les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs. Nous sommes favorables à l'ouverture de ces négociations conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. En outre, l'Union européenne soutient l'élargissement de la Conférence du désarmement, qui ne compte actuellement que 65 membres. Nous demandons la nomination urgente d'un coordonnateur spécial qui pourrait mener des consultations de fond sur l'augmentation du nombre de membres et présenter des scénarios concrets aux membres de la Conférence du désarmement.

L'Union européenne se félicite qu'après trois ans, la Commission du désarmement ait pu reprendre ses travaux. Nous espérons que l'année prochaine, à la fin de ce cycle, nous pourrions trouver un nouveau terrain d'entente afin d'adopter des recommandations par consensus sur les questions nucléaires et les autres questions relatives à l'espace extra-atmosphérique. Nous encourageons

la participation de la société civile, des universités, de l'industrie et des instituts de recherche, ainsi que des communautés concernées, à tous les forums sur le désarmement et nous accueillerions positivement toute nouvelle initiative pertinente à cet égard.

Le dispositif des Nations Unies pour le désarmement et ses divers instruments ne peuvent fonctionner correctement sans des finances saines. Nous exprimons notre profonde inquiétude face à la situation financière critique du système des Nations Unies et de ses organes, traités et conventions.

Une fois de plus, nous demandons instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait de régler leurs arriérés de paiement et de verser leurs contributions intégralement et dans les délais impartis, afin de permettre le fonctionnement efficace des institutions et instruments multilatéraux dont nous dépendons toutes et tous. Nous apprécions grandement le travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en tant qu'institution autonome des mécanismes de désarmement qui produit des recherches de haute qualité et met en œuvre des initiatives qui peuvent contribuer à faire avancer les processus de désarmement.

M^{me} Kristanti (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La situation mondiale en matière de sécurité exige que nous travaillions ensemble dans l'esprit du multilatéralisme pour renforcer nos efforts en faveur du maintien de la paix et de la sécurité. Nous ne devons pas non plus oublier que l'un des objectifs ultimes de la création de l'Organisation des Nations Unies est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Il est donc essentiel de redynamiser notre engagement en faveur du désarmement. Nous ne pouvons pas nous permettre de régresser. À cet égard, notre délégation voudrait soumettre trois points pertinents à la réflexion des membres.

Premièrement, la souplesse et une plus grande volonté politique sont indispensables pour parvenir à renforcer davantage les mécanismes de désarmement des Nations Unies. L'absence de volonté politique des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à une élimination sans équivoque de leurs arsenaux nucléaires a constitué un obstacle majeur à la capacité des mécanismes de désarmement de produire des résultats. Nous sommes conscients du fait que les changements ne se produiront pas du jour au lendemain. Nous appelons donc tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à

travailler ensemble pour garantir des progrès concrets sur toutes les questions dont sont saisis les mécanismes de désarmement.

Deuxièmement, nous devons transformer notre engagement en action. À ce stade, nous avons besoin que les mécanismes de désarmement des Nations Unies redynamisent leur travail afin que l'attention accrue portée au désarmement se traduise par des résultats tangibles. Tout en nous félicitant de la tenue de la session de 2022 de la Commission du désarmement, nous demandons instamment à tous les États Membres d'avancer sur les recommandations des deux groupes de travail à la prochaine session de la Commission du désarmement. Toutefois, nous tenons à souligner une nouvelle fois que les travaux des mécanismes de désarmement des Nations Unies n'auront aucun sens si les États dotés d'armes nucléaires ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement.

Troisièmement, le renforcement de l'efficacité des mécanismes de désarmement des Nations Unies est une responsabilité collective. Ces mécanismes doivent être utilisés de manière optimale pour atteindre nos objectifs collectifs, notamment une convention sur les armes nucléaires, des garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous attendons également avec intérêt le début du nouveau cycle de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le groupe de travail que nous sommes convenus de mettre en place avant que le comité préparatoire ne se réunisse devrait permettre d'améliorer les méthodes de travail et les processus pour la prochaine conférence d'examen.

Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération. Travaillons ensemble avec détermination pour aider à construire un monde sûr et pacifique pour toute l'humanité.

M. In Den Bosch (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En complément de la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observatrice, les Pays-Bas souhaitent faire les observations suivantes à titre national.

L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie a fondamentalement modifié le caractère de nos discussions sur les mécanismes de désarmement. Nous condamnons avec la plus grande fermeté le discours nucléaire dangereux et irresponsable de la Russie. À la lumière de ces éléments, les discussions au sein de la Première Commission restent donc de la plus haute importance, et nous devons prendre

des mesures pour réduire les risques nucléaires et autres risques de sécurité et pour accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Cette approche nécessite un multilatéralisme efficace et constructif, fondé sur des mécanismes de désarmement opérationnels qui répondent aux défis du monde d'aujourd'hui.

Les Pays-Bas sont de fervents défenseurs d'un multilatéralisme efficace, car il offre la meilleure garantie de sécurité, de paix et de développement durable. Nous soulignons donc l'importance du travail réalisé par les membres des différents organes créés en vertu d'un instrument international et basés à Genève. Aujourd'hui en particulier, alors que l'ordre fondé sur des règles est soumis à d'énormes pressions, nous devons continuer à investir dans le système multilatéral et à défendre le droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Nous avons besoin d'une approche pragmatique pour faire avancer le programme de désarmement et pour garantir un financement adéquat des mécanismes de désarmement des Nations Unies et de leurs divers instruments.

Les Pays-Bas sont profondément préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement. Pour surmonter l'impossibilité de parvenir à un accord, il est urgent de procéder à un examen approfondi de son mode de fonctionnement. Plus généralement, pour relever les défis multiformes dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, nous avons besoin d'un large éventail d'acteurs travaillant ensemble à l'obtention de résultats positifs. La mise en commun de perspectives, d'expériences, de connaissances et d'antécédents différents nous permettra de trouver des solutions plus créatives et innovantes.

L'approche multipartite par l'engagement de la société civile, des universités, de l'industrie et des instituts de recherche est donc essentielle à cet égard. Nous apprécions à leur juste valeur les contributions importantes de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à diverses instances de désarmement. Pour pallier l'absence de progrès substantiels à la Conférence du désarmement depuis plus de 20 ans, des voix et des visions différentes sont nécessaires.

Les Pays-Bas sont fiers de soutenir une politique étrangère féministe. Une partie de cette politique consiste à s'assurer que nos actions prennent en compte les questions de genre dans tous les aspects de notre politique étrangère et de notre diplomatie. À cet égard, nous soutenons les travaux importants qui ont été menés dans ce domaine, à commencer par l'adoption historique de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la

paix et la sécurité. Ce travail a donné lieu à un vaste corpus de recherches et de partages de connaissances, ainsi qu'à l'adoption de 103 plans d'action nationaux.

En outre, le nombre croissant de résolutions de la Première Commission qui tiennent compte des questions de genre est encourageant. Les Pays-Bas se félicitent des efforts déployés pour tenir compte des effets sur les femmes de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes de destruction massive lors des Conférences des Parties chargées le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ainsi que durant les conférences organisées dans le domaine des armes conventionnelles, telles que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions.

Qu'il me soit permis de conclure en affirmant qu'un multilatéralisme efficace et constructif nécessite le temps et la volonté des délégations de construire un large terrain d'entente pour progresser collectivement vers un monde plus sûr et plus sécurisé. Dans son discours d'ouverture de la session, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, a fait référence au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui appelle à un nouveau programme pour la paix (voir A/C.1/77/PV.2). Les Pays-Bas sont pleinement déterminés à participer de manière constructive aux discussions sur l'élaboration d'une vision pour l'avenir afin de parvenir à un désarmement, une paix et une sécurité durables.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte accorde une très grande importance aux mécanismes de désarmement des Nations Unies et considère le désarmement et la maîtrise des armements comme un pilier essentiel du mandat des Nations Unies visant à préserver la paix et la sécurité internationales, ce qui reste la raison d'être de l'Organisation, en particulier à la lumière des tensions internationales actuelles. L'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de désarmement n'est pas nécessairement le résultat de défauts des mécanismes eux-mêmes, mais plutôt le reflet du manque de volonté politique de certains États qui cherchent à maintenir une domination militaire absolue et qui croient en la dissuasion plutôt qu'en la sécurité collective et collaborative.

L'échec de la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail équilibré et complet depuis plus de 25 ans appelle une action immédiate pour rectifier la situation. Nous pensons que cet objectif ne peut être atteint qu'en lançant des négociations sur l'élimination totale,

vérifiable et irréversible des armes nucléaires, avec des critères et des calendriers précis. Des efforts similaires sont également nécessaires pour revitaliser la Commission du désarmement et lui permettre d'adopter des recommandations sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourra être convoquée. Ce serait un événement historique dont nous avons besoin de toute urgence pour remédier à l'impasse alarmante dans laquelle se trouve le désarmement et remettre l'ouvrage sur le métier afin de revoir la conception actuelle des mécanismes.

Nous restons attachés au rôle de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Nous réitérons notre appel à une plus grande indépendance financière de l'UNIDIR afin de lui permettre de continuer à générer de nouvelles idées et à promouvoir des actions concrètes en matière de désarmement. En outre, la recherche de meilleures synergies et d'une meilleure coordination entre la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et l'UNIDIR peut contribuer à un fonctionnement plus efficace des mécanismes. Nous encourageons également les organisations non gouvernementales et la société civile à jouer un rôle actif et à apporter leur contribution aux mécanismes de désarmement des Nations Unies, en tenant compte du caractère intergouvernemental de tout processus de négociation.

Enfin, j'espérais conclure mon intervention devant la Première Commission sur une note positive. Cependant, je me vois contraint de soulever une question importante. L'Égypte regrette que le dernier volume de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, lancé par le Bureau des affaires de désarmement, ait utilisé l'expression « États possédant des armes nucléaires ». Nous avons déjà indiqué à plusieurs reprises que ce terme était incompatible avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui ne reconnaît que cinq États dotés d'armes nucléaires. L'Égypte demande instamment au Bureau des affaires de désarmement d'utiliser le terme correct, à savoir « États dotés d'armes nucléaires ». Qu'il me soit permis de le rappeler une fois de plus : l'Égypte ne reconnaîtra en aucun cas un État doté d'armes nucléaires autre que les cinq États dotés d'armes nucléaires reconnus par le Traité sur la non-prolifération.

M^{me} Petit (France) : La France s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Les mécanismes de désarmement et leurs institutions, issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978, nous

fournissent un cadre solide, indispensable à tout progrès sur la voie d'un désarmement général et complet.

La Conférence du désarmement reste la seule instance multilatérale chargée de la négociation de traités de désarmement à vocation universelle. J'aurai l'honneur de présider les travaux de cette instance, essentielle à nos travaux, en mai prochain et je peux assurer la Première Commission de ma volonté, en lien avec les autres présidences formant le « P6 », les six présidences de la Conférence à la présente session, de permettre des progrès tangibles en faveur du désarmement, notamment le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Ce sujet, prioritaire pour la France, est également le plus mûr pour le lancement de négociations. Nous soutenons aussi toute proposition qui permettrait d'améliorer l'efficacité de la Conférence du désarmement et d'y introduire plus de continuité pour faire vivre le dialogue stratégique. Nous poursuivrons les efforts entrepris sous présidence canadienne pour actualiser le règlement intérieur de la Conférence afin de le rendre neutre du point de vue du genre.

Cette instance, nous le savons, est souvent décriée, mais nous ne devons pas céder à la pression qu'une délégation cherche à exercer. L'opposition de la Russie au constat des faits la discrédite, elle, et non l'instance. C'est bien la Russie qui a bloqué l'adoption d'un rapport final de fond, ou la simple mention de discussions sur l'Ukraine, parce qu'elle y mène une guerre illégale et injustifiée. Nous devons à la Conférence du désarmement et aux organes qui l'ont précédée la conclusion des instruments qui fondent notre architecture de non-prolifération et de désarmement, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auxquels la France rappelle son attachement le plus fort.

L'obstruction persistante de la Russie dans les instances de désarmement n'est pas nouvelle, et nous déplorons son comportement visant à empêcher nos instances de fonctionner correctement, ce qui porte atteinte à la crédibilité de nos travaux collectifs. Instrumentalisant ces instances à des fins de désinformation, tordant nos règles de procédure, abusant de son temps de parole, la Russie cherche à épuiser nos efforts en vue de progrès concrets pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Cette stratégie d'entrave est indigne d'un membre permanent du Conseil de sécurité, et nous appelons la Russie à cesser ce blocage inacceptable et à respecter les règles et la pratique du multilatéralisme.

Qu'il me soit permis d'insister sur deux autres points fondamentaux.

D'abord, la France reste vivement préoccupée par la situation financière déficitaire que connaissent les instances de désarmement depuis des années.

Ensuite, le multilinguisme est menacé par cette situation financière instable, alors que chaque État doit pouvoir faire participer des experts qui puissent s'exprimer dans la langue de leur choix.

Enfin, la France rappelle son attachement à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, dont les travaux contribuent à notre réflexion collective sur les grands enjeux du désarmement.

M^{me} Lipana (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22) et par le représentant de Singapour au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Durant la semaine de haut niveau qui s'est tenue le mois dernier, le Président de mon pays s'est inquiété du profond manque de confiance qui met à rude épreuve notre système multilatéral. Il a souligné que, dans un contexte mondial difficile, l'ordre international fondé sur des règles restait un ballast important qui stabilisait notre navire commun. C'est dans cet esprit que nous affirmons notre attachement à l'esprit du multilatéralisme et aux travaux des mécanismes de désarmement des Nations Unies. Le multilatéralisme doit rester fondé sur le droit international et les principes d'équité et de justice, et doit être mené dans la transparence et en associant toutes les parties. Nous devons nous prémunir contre toute tentative visant à rejeter ou à réviser notre compréhension commune des principes qui sous-tendent le régime de gouvernance mondiale, y compris les mécanismes de désarmement des Nations Unies.

Les Philippines se félicitent que la Commission du désarmement, après avoir été confrontée à des difficultés au cours des trois dernières années, ait repris sa session annuelle en avril dernier. Nous attendons avec impatience de travailler avec les délégations pour pouvoir convenir d'une recommandation concrète sur les deux points inscrits à l'ordre du jour de la Commission : le désarmement nucléaire et l'espace extra-atmosphérique. La Commission du désarmement est une instance importante, car elle réunit tous les États Membres pour discuter et traiter des questions importantes liées au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous reconnaissons également le rôle important de la Conférence du désarmement et, nous faisant l'écho de nombreuses

autres délégations, nous réitérons notre appel à la Conférence pour qu'elle adopte par consensus un programme de travail équilibré et complet sans plus tarder.

Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom d'un groupe interrégional d'États Membres sur l'importance de tenir compte des questions de genre dans les mécanismes de désarmement. Les Philippines, en tant que fer de lance notoire de l'égalité femmes-hommes, soutiennent fermement l'appel lancé aux États pour qu'ils intègrent collectivement les questions de genre dans tous les efforts déployés dans le cadre du désarmement et de la maîtrise des armements. Les Philippines ont mis en place un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui prévoit des moyens et des mesures pour garantir la prise en compte de la dimension de genre dans les réunions consultatives et les activités de planification, sert de réponse à divers instruments internationaux sur les femmes et la paix et la sécurité et appuie la mise en œuvre des mandats nationaux sur les femmes et l'égalité des sexes, ainsi que sur la paix et le développement.

Nous nous félicitons également du travail accompli ces dernières années pour faire progresser ces questions dans le cadre plus large des mécanismes de désarmement. L'approche multipartite a joué un rôle essentiel, non seulement dans la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes, mais aussi dans le travail plus large de désarmement et de maîtrise des armements. La société civile, le monde universitaire et les jeunes, entre autres groupes, stimulent les discussions qui nous permettent d'avoir un dialogue plus utile, non seulement à la Première Commission, mais dans toutes les instances. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et d'autres groupes de réflexion améliorent le fonctionnement des mécanismes de désarmement, et nous appelons les États à tirer parti de leur analyse pour renforcer les efforts de désarmement aux niveaux local, régional et mondial.

M^{me} Jayawardana (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Au début de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, avait mis en garde contre le fait que le mécanisme multilatéral pour le désarmement était en train de se rouiller. Vingt ans plus tard, ce phénomène a pris une telle ampleur que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement n'ont pas obtenu les résultats envisagés.

À l'instar de nombreuses délégations à la Première Commission, Sri Lanka observe avec inquiétude la détérioration constante du dialogue coopératif et constructif

dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, qui est essentiel pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Notre incapacité à nous mettre d'accord sur une interprétation commune des valeurs et des objectifs fondamentaux a conduit à la persistance des tensions en matière de sécurité mondiale. Nous constatons avec regret que deux conférences d'examen consécutives du Traité sur la non-prolifération ne sont pas parvenues à un consensus. Nous devons nous attaquer à l'érosion apparente de la volonté politique de coopérer sur les mesures de paix et de sécurité mondiales. Sri Lanka réaffirme l'importance de poursuivre un dialogue sérieux et de bonne foi entre toutes les parties concernées, dans l'intérêt de la sécurité de tous les peuples. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre des mesures pour protéger et renforcer collectivement les mécanismes, traités, obligations et engagements existants.

À cet égard, Sri Lanka souligne la priorité et la pertinence des négociations qui se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement, seul organe délibérant multilatéral chargé de négocier des traités multilatéraux, et de la Commission du désarmement, organe délibérant qui rend compte à l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à aborder les différentes questions du programme de désarmement dans ces instances. Sri Lanka salue les rapports de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement et souligne la nécessité pour ces mécanismes de travailler avec une vigueur renouvelée.

Sri Lanka insiste sur la nécessité d'une représentation géographique équitable au sein du personnel du Bureau des affaires de désarmement. Une délégation a signalé, lors d'un précédent débat au sein de la Première Commission, qu'une région géographique y était plus représentée que les quatre autres régions réunies. Dans ce contexte, Sri Lanka soutient les mécanismes et processus de désarmement régionaux afin de promouvoir le dialogue et d'instaurer la confiance aux niveaux régional et sous-régional. Ces centres régionaux sont d'autant plus importants dans le contexte de la sécurité mondiale. Ils sont invités à travailler avec les différents gouvernements des régions concernées, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, pour traiter les questions propres à chaque région et contribuer au programme mondial de désarmement.

D'aucuns affirment que les mécanismes de désarmement actuel fonctionneraient correctement s'il y avait une volonté politique suffisante. S'agit-il d'une excuse pour justifier notre inaction ? Comme l'a dit un intervenant, ce n'est pas la volonté politique qui fait défaut, mais bien le

consensus sur la direction à prendre. La volonté politique qui existe nous tire, avec la même force, dans des directions opposées. Il n'est pas de meilleure façon de faire du surplace. Le mécanisme multilatéral, en particulier pour un sujet aussi fondamental que les négociations sur le désarmement, doit être conçu pour fonctionner dans toutes les conditions. Nous devons faire plus que bricoler le mécanisme à la marge en attendant que les vents politiques tournent.

Sri Lanka réaffirme, pour conclure, son engagement à renforcer les mécanismes de désarmement en place et à travailler avec tous les États Membres pour obtenir des résultats concrets et atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

M^{me} Moyo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Le dispositif de désarmement joue un rôle essentiel dans la réalisation du monde envisagé dans la Charte des Nations Unies et dans l'environnement mondial actuel. Il est donc indispensable que ses composantes puissent s'acquitter de leurs mandats respectifs. Bien que nous restions préoccupés par le fait que la Conférence du désarmement n'est toujours pas en mesure d'engager des travaux de fond, nous nous félicitons qu'au moins la Commission du désarmement ait pu reprendre l'examen des questions liées à l'espace extra-atmosphérique et au désarmement nucléaire sous la présidence de l'Ambassadeur Xolisa Mabongo, pour la première fois depuis 2018.

Nous rappelons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été négocié et adopté par l'Assemblée générale. Nous notons également que le mécanisme des groupes de travail à composition non limitée est de plus en plus utilisé pour faire avancer les questions clefs, et nous soutenons le fait que ces groupes sont inclusifs, transparents et guidés par l'esprit de consensus. Malgré notre appui continu au dispositif de désarmement, nous devons reconnaître que ces deux arènes de négociation et de délibération ont créé l'espace nécessaire pour donner effet aux aspirations d'une majorité d'États longtemps frustrés par l'enlissement procédural et souvent politique du dispositif.

Nous partageons la frustration et les préoccupations de nombreux États Membres concernant l'inaction de la Conférence du désarmement en 2022, qui n'a pas répondu aux attentes d'une sortie de l'impasse. L'Afrique du Sud reste attachée au bon fonctionnement de la Conférence du désarmement, qui a pour mandat de négocier des instruments multilatéraux de désarmement, et il est regrettable qu'au cours des 26 années depuis lesquelles l'Afrique du Sud et 22 autres pays ont été admis comme membres de cet organe, celui-ci ne se soit pas acquitté de

son mandat de base, à l'exception des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'incapacité de la Conférence du désarmement d'assumer ses responsabilités en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement figure en bonne place parmi les défis majeurs que devra relever la communauté internationale en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Il est donc urgent de se pencher sur l'état actuel de la Conférence du désarmement. Nous ne pouvons plus nous engager sur la même voie que par le passé, qui n'a pas permis à la Conférence de se rapprocher d'un accord sur un programme de travail. Cette approche a empêché la Conférence du désarmement de lancer des négociations et, ce faisant, l'a transformée en un organe délibérant plutôt qu'en une instance de négociation, tout en créant l'illusion qu'un travail de fond était en cours. Nous avons dit à maintes reprises que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons n'était plus tenable. Elle diminue également la crédibilité de la Conférence du désarmement et nuira de plus en plus à sa pertinence et à sa stature.

L'Afrique du Sud, en tant que Présidente de la Commission du désarmement pour 2022, s'est félicitée de la reprise de la session de fond puisque la Commission ne s'était pas réunie officiellement pour mener ses travaux de fond depuis 2018. En tant qu'organe délibérant du dispositif de désarmement, la Commission est particulièrement bien placée pour trouver un terrain d'entente indispensable. Le Groupe de travail chargé de l'élaboration de recommandations visant à réaliser les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires et le Groupe de travail chargé de l'élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont mis à jour les documents de synthèse de la présidence, qui constituent une base solide pour la poursuite des discussions l'année prochaine. L'Afrique du Sud est convaincue que les délégations continueront à délibérer sur ces questions importantes afin de trouver un terrain d'entente.

L'Afrique du Sud reconnaît également le travail effectué par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et tient à féliciter l'Institut pour avoir mené des recherches indépendantes de grande qualité et organisé des discussions opportunes sur des questions relatives au désarmement.

Pour terminer, ma délégation se joint à l'appel à garantir la participation véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans les multiples instances

sur le désarmement, à donner la priorité à la question du genre dans les discussions sur le désarmement et la sécurité internationale et à développer notre connaissance et notre compréhension des défis en vue de réaliser de plus grands progrès dans le domaine du désarmement.

M^{me} Chariah (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne. Nous voudrions ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous sommes convaincus que c'est lorsque les tensions sont élevées que les mesures de désarmement sont les plus nécessaires pour éviter les conséquences catastrophiques d'un conflit armé dont les effets peuvent se répercuter au niveau mondial. Pour parvenir à des mesures de désarmement dignes de ce nom et les mettre en œuvre, il est essentiel de disposer de mécanismes de désarmement solides et opérationnels.

Personne dans cette salle ne niera que les tensions mondiales sont fortes et que les risques géopolitiques sont plus aigus qu'ils ne l'ont été depuis des décennies. La nécessité de mesures de désarmement efficaces est donc évidente. Pourtant, et c'est une triste réalité, nos mécanismes de désarmement sont en crise. Il s'agit d'une crise qui va au-delà de l'impasse, bien connue et regrettable, à la Conférence du désarmement, laquelle n'a produit aucun travail de fond depuis la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, au milieu des années 90.

Cette crise s'est étendue au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dont les conférences d'examen successives, malgré tous les efforts déployés par les représentants, n'ont pas réussi à s'accorder sur des documents finaux qui nous aideraient à franchir de nouvelles étapes vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Même si, au mois d'août, le consensus n'avait pas été bloqué par un État, le document final dont nous étions saisis représentait une approche profondément inadéquate, fondée sur le plus petit dénominateur commun, qui n'était tout simplement pas à la hauteur de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés s'agissant du TNP et de la question des armes nucléaires en général.

La crise s'étend aux organes qui, bien que fonctionnant sur le papier comme prévu, sont paralysés par la tendance de certains à abuser du principe de consensus. Ce principe, lorsqu'il est appliqué de bonne foi, doit nous guider dans la recherche de solutions et de résultats acceptables pour tous. Cependant, l'application qui en est désormais faite revient souvent à utiliser des manœuvres procédurales pour tenter d'empêcher les échanges de fond et le travail productif ou, si un travail productif est entrepris, de

bloquer sa prise en compte dans les documents, étouffant ainsi tout processus digne de ce nom. Le multilatéralisme et nos mécanismes de désarmement ne peuvent fonctionner lorsque, pour certains États, privilégier le consensus revient à avoir droit de veto. Ces politiques à courte vue sont préjudiciables à la plupart des États Membres et à nos mécanismes de désarmement dans leur ensemble, à un moment où nous en avons plus que jamais besoin.

Enfin et surtout, cette crise a également trait aux tentatives concertées de certains États d'écarter systématiquement la société civile, le monde universitaire et l'industrie de toutes nos discussions. L'adoption du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (voir A/74/77) et la conclusion des travaux du dernier Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes constituent deux exemples frappants à cet égard.

La preuve est faite que la participation d'un éventail plus large de parties prenantes produit de meilleurs résultats. En dépit de ce constat, la plupart de nos mécanismes de désarmement accusent un retard considérable lorsqu'il s'agit d'associer à nos travaux les personnes qu'il concerne au premier chef. Nous devons dès lors résister aux attaques, nombreuses, contre l'implication des parties prenantes et prendre des mesures concrètes pour améliorer leur participation à tous les processus.

Dans le contexte de cette crise, l'Autriche reste convaincue qu'il est dans l'intérêt vital de la sécurité de tous de renforcer nos institutions, de nous en tenir fermement à nos normes établies, de mettre pleinement en œuvre nos obligations conventionnelles et de continuer à façonner le futur régime multilatéral de désarmement. Nous appelons tous les États à se joindre à nous dans cette entreprise.

L'égalité des genres et la participation pleine, effective et véritable des femmes aux instances de désarmement et de maîtrise des armements restent une préoccupation particulière de ma délégation. Cela vaut également pour la Première Commission de cette année, au sein de laquelle nous aurions souhaité une répartition plus équitable des déclarations. Nous ne devons toutefois pas nous contenter de cela. Nous devons également veiller à ce que les différents effets qu'ont certaines armes sur les femmes soient pris en compte dans tous nos efforts de désarmement. Nous souscrivons donc pleinement à la déclaration commune prononcée par la représentante de l'Irlande et espérons voir des progrès sur cette question importante à l'avenir.

M. Sarwani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement est paralysé depuis plus de 20 ans. Cet immobilisme découle des réalités sur le terrain, car le mécanisme est lié au climat de sécurité internationale et régionale. De plus, cette paralysie est à la fois une cause et une conséquence de priorités stratégiques concurrentes et de la volonté incessante de certains États de préserver leurs avantages militaires et d'entretenir leurs politiques discriminatoires.

Leur zèle messianique, leurs priorités arbitraires et leurs conceptions égoïstes de la légitimité, qui font fi du principe au fondement de la maîtrise des armements, à savoir une sécurité égale pour tous, ont renforcé l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. Le Pakistan tient à redire que, selon lui, le mécanisme de maîtrise des armements reste solide dans sa conception, ses procédures et ses méthodes de travail. Gardons à l'esprit que ce même mécanisme a été en mesure de conclure plusieurs traités historiques dans le passé, lorsque les principes fondamentaux ont été respectés.

Les solutions à cette impasse sont entre les mains de ses membres respectifs et sont tributaires du respect des principes fondamentaux de la maîtrise des armements, tels qu'ils sont consacrés par le droit international, la Charte des Nations Unies et le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Lors de cette session, l'Assemblée générale a établi par consensus le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Le principe clef énoncé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans le contexte de ce mécanisme est le suivant :

« L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. » (*résolution S-10/2, par. 29*)

La non-réalisation de cet objectif cardinal exige que toute mesure juridiquement contraignante soit examinée et adoptée strictement sur la base du consensus, la participation de toutes les parties prenantes permettant à tous les États de préserver leurs intérêts vitaux en matière de sécurité nationale.

Certains États s'opposent à l'ouverture de négociations sur de nouveaux traités, simplement parce qu'ils entrent en conflit avec leurs calculs stratégiques. En

revanche, certains de ces mêmes États défendent des propositions qui ne leur coûtent rien et sont intrinsèquement discriminatoires, qu'ils savent naturellement vouées à être rejetées par les États dont elles compromettent la sécurité.

La réalité d'aujourd'hui est qu'il n'y a pas de consensus sur l'ouverture de négociations sur une quelconque question à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Pour les points parmi les plus anciens à l'ordre du jour, la grande majorité des membres est favorable à un travail de fond sur les questions du désarmement nucléaire, des garanties de sécurité négatives et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Une poignée d'États semblent obsédés par une mesure de non-prolifération partielle, à savoir un traité interdisant la production de matières fissiles qui, s'il ne s'attaque pas aux stocks existants, n'apportera aucune contribution véritable au désarmement nucléaire.

Les défis auxquels est confronté le mécanisme de désarmement ne sont pas l'apanage de la Conférence du désarmement. La Première Commission et la Commission du désarmement se heurtent elles aussi à une polarisation similaire face aux questions de paix et de sécurité les plus urgentes aux niveaux mondial et régional. La polarisation croissante, et la rupture des accords existants qui s'ensuit, créent un fardeau supplémentaire pour des dispositifs déjà très sollicités. Sortir de l'impasse reste une gageure. Toutefois, il serait encore plus contre-productif de chercher des options en dehors des instances établies, en particulier lorsque ces efforts sont engagés sur une base non consensuelle et sans la participation de toutes les parties prenantes. Il n'y a qu'à la Conférence du désarmement, où tous les États militairement importants participent sur un pied d'égalité et sont en mesure de protéger leurs intérêts vitaux en matière de sécurité, en vertu de la règle du consensus, que des progrès véritables peuvent être réalisés.

Enfin, le Pakistan a appelé à la relance du consensus sur la maîtrise des armements. Nous avons présenté une feuille de route détaillée à la Conférence du désarmement et à la Première Commission. Cette relance doit être ancrée dans l'observance et le respect du droit international, sur la base de la non-discrimination, et axée autour des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

M^{me} Shestopalova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Conformément à la Charte des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central dans le traitement des questions liées à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, ainsi qu'à la paix internationale et à la sécurité mondiale.

Les tâches liées au renforcement des régimes en vigueur et à l'élaboration de nouveaux régimes dans ce domaine doivent être réalisées soit dans le cadre des mécanismes conventionnels existants, soit dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour le désarmement. Seul ce principe peut garantir un véritable multilatéralisme dans le domaine du désarmement. À cet égard, la communauté mondiale doit accorder une attention particulière aux tentatives persistantes des États occidentaux de perturber les instances multilatérales sur le désarmement et d'exploiter l'ONU pour leurs propres ambitions, sans tenir compte des intérêts des autres États Membres, encore moins ceux des pays en développement.

Ces États continuent de politiser les travaux de la Première Commission, de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement. Ils appellent ouvertement à réviser l'architecture actuelle de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, fondée sur les normes et les principes du droit international, et à la remplacer par des règles non contraignantes propres à renforcer encore la domination de ces États. Nous pensons que de telles actions sont totalement inacceptables. Elles sont porteuses de confrontations et sont susceptibles de diviser la communauté mondiale, d'attiser les tensions, de saper la confiance et de détourner l'attention des vrais problèmes de sécurité internationale. De telles mesures provoquent une nouvelle érosion du système juridique international existant dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, portant atteinte à la sécurité internationale en général et rendant impossible tout progrès sur la voie d'un désarmement complet et général.

La session de la Conférence du désarmement qui vient de s'achever illustre clairement toutes ces tendances destructrices. En violation du mandat de la Conférence, les États occidentaux utilisent cette instance pour régler des comptes politiques et inscrire leurs préférences non pertinentes dans le programme de désarmement. Des tentatives sont faites pour introduire dans la Conférence des questions qui ne sont pas directement liées à son mandat ou à son ordre du jour. Cette situation résulte de la réticence de nos collègues occidentaux à entreprendre le travail qui leur a été confié en vertu des décisions de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir négocier l'élaboration d'instruments internationaux de maîtrise des armements et de désarmement. C'est pourquoi les travaux de la Conférence ont été peu efficaces cette année.

Nous sommes convaincus de la nécessité de mobiliser la communauté internationale autour d'un programme créatif et constructif afin de maintenir et d'améliorer le

système existant d'accords dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Guidés par ces objectifs, nous avons présenté un projet de résolution biennal intitulé « Renforcement et développement du système de traités et d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération » (A/C.1/77/L.66), qui est conçu dans l'esprit d'un programme unificateur, et nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Pour sa part, la Russie continuera d'améliorer l'efficacité et la cohérence de la triade du désarmement. Il est important de s'opposer à toute tentative de révision des mécanismes de désarmement sous quelque prétexte que ce soit. Les travaux de la Première Commission, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement doivent être axés sur les résultats et menés dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, ainsi que des autres normes du droit international et des mandats qui leur ont été confiés. Les idées de réforme des méthodes de travail et des règles de procédure des instances de désarmement de l'ONU sont contre-productives.

Nous voudrions rappeler notre initiative sur l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre les actes de terrorisme chimique et biologique, qui a été lancée en mars 2016 pour surmonter les deux décennies de stagnation dans les travaux de négociation de la Conférence du désarmement et qui reste pertinente. Nous sommes convaincus que la Conférence, seule instance de négociation dans le domaine du désarmement, est en mesure d'apporter une contribution effective à la normalisation de la situation internationale en matière de sécurité et à l'instauration de la confiance entre les États.

M. Kulkarni (Inde) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte, joue un rôle de premier plan et assume une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement. L'Inde est attachée aux idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme dans la poursuite de ces idéaux. Nous avons besoin d'une ONU réformée et efficace si nous voulons qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions avec succès. L'Inde accorde une grande importance aux travaux des mécanismes de désarmement, tel qu'ils ont été définis lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir la triade composée de la Conférence du désarmement, de la Première Commission et de la Commission du désarmement, qui restent les instances idéales pour les délibérations et les négociations sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale.

L'Inde accorde une grande priorité à la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance mondiale de négociation sur le désarmement. La Conférence a le mandat, la composition et les règles nécessaires pour négocier des instruments juridiquement contraignants au titre des principaux points de son ordre du jour. Malgré tous les efforts qu'elle déploie, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail. Au lieu de remettre en question la pertinence et l'efficacité de cet organe et de rechercher d'autres instances, les États doivent faire preuve de volonté politique et concentrer leurs efforts sur son mandat de négociation. Cette année, l'Inde a participé de manière constructive aux travaux des organes subsidiaires de la Conférence. Il reste cependant beaucoup à faire. La Conférence du désarmement doit pouvoir s'acquitter de son important mandat de négociation. L'Inde s'est dite prête et déterminée à travailler avec d'autres États Membres sur tous les principaux points de l'ordre du jour de la Conférence, notamment un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé.

Nous nous réjouissons que la Commission du désarmement ait pu reprendre une session de fond cette année après une interruption de près de trois ans. En tant que principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies pour les questions de désarmement, la Commission joue un rôle important en tant que cadre de dialogue et de coopération, rassemblant l'ensemble des États Membres. Elle a réalisé d'importantes avancées par le passé, ayant réussi à adopter plusieurs lignes directrices et recommandations. L'Inde attache une grande importance aux travaux de la Commission et espère que celle-ci parviendra l'année prochaine à formuler des recommandations de fond sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Nous attendons avec un intérêt la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, attendue de longue date. Ce pourrait être une occasion utile de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre des mécanismes de désarmement et d'examiner les moyens de les renforcer davantage. Nous apprécions également à leur juste valeur les efforts importants déployés par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans divers domaines de notre travail. Le programme de bourses annuel de l'Inde dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale témoigne de la priorité que nous accordons à la promotion de l'éducation au désarmement.

La Première Commission, qui a été chargée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de traiter des questions liées à la paix et

à la sécurité internationales, est une instance importante qui rassemble tous les États Membres de l'ONU pour qu'ils y fassent part de leurs points de vue. Nous espérons que notre travail cette année au sein de la Première Commission donnera un nouvel élan aux mécanismes de désarmement dans leur recherche de solutions collectives sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. L'Inde est prête à contribuer à ce processus et à travailler avec les autres États Membres dans le cadre d'un effort collectif visant à préserver la paix et la sécurité dans le monde.

M. Noor Rahimin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22), et par le représentant de Singapour, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Bien que le dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération ait joué un rôle déterminant dans la protection du monde contre les horreurs des armes de destruction massive, le maintien de son intégrité et de sa crédibilité ne peut être considéré comme acquis. En période de tensions accrues, les mécanismes de désarmement doivent continuer de fonctionner efficacement. Cela est essentiel pour garantir la pleine mise en œuvre des obligations et des engagements découlant des traités existants, ainsi que la négociation de nouveaux instruments, alors que nous travaillons sans relâche pour parvenir à un désarmement général et complet. Après l'échec consécutif de deux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous devons intensifier nos efforts pour relever ensemble les défis communs.

La Première Commission incarne les efforts déployés de longue date par les Membres de l'ONU pour traiter de questions importantes dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Il s'agit d'un cadre universel dans lequel tous les États Membres ont le droit de s'exprimer, puisque les projets de résolution sont généralement examinés et adoptés en vue de réaffirmer des principes clefs et de progresser dans différents domaines. La Malaisie se félicite de la reprise des délibérations en présentiel au sein de la Commission après l'interruption causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous soulignons la nécessité d'aller de l'avant dans un esprit de respect mutuel par le dialogue et la diplomatie, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement durable pour tous.

M^{me} Balázs (Hongrie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Pour que la Conférence du désarmement puisse jouer pleinement son rôle d'unique organe multilatéral de négociation des traités relatifs au désarmement, il est impératif qu'elle sorte de l'impasse prolongée dans laquelle se trouve son programme de travail. L'échec de cette démarche ne pourra qu'avoir des effets négatifs sur la crédibilité de la Conférence, dans un contexte de défis émergents dans le domaine du désarmement.

Malgré l'impasse institutionnelle dans laquelle se trouve la Conférence, il est néanmoins encourageant de constater qu'un instrument historique, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, a été négocié avec succès lors d'une conférence des Nations Unies en 2017. L'entrée en vigueur de ce traité en 2021 et la tenue de la première réunion des États parties, au début de cette année, démontrent que des progrès en matière de désarmement sont effectivement possibles lorsqu'il existe une volonté politique soutenue.

Ma délégation souligne par ailleurs l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'unique organe spécialisé et délibérant au sein du mécanisme multilatéral pour le désarmement, chargé d'examiner diverses questions de désarmement et de soumettre des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de la tenue de la session de fond de la Commission du désarmement en avril 2022, après les reports successifs de ces dernières années. La session a donné lieu à des discussions opportunes sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Malaisie réaffirme également son soutien sans faille au travail des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, y compris dans notre propre région Asie-Pacifique, qui sont essentiels pour promouvoir les objectifs de désarmement et de non-prolifération dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, sous-régional et régional.

Les tensions auxquelles sont en proie les mécanismes de désarmement doivent être reconnues et traitées rapidement. Pour que l'architecture mondiale du désarmement survive, se rétablisse et prospère, nous devons, en tant qu'États Membres, préserver et améliorer les mécanismes qui lui permettent de fonctionner.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Président de la Conférence du désarmement, les Présidents de la Commission du désarmement et les bureaux des mécanismes relatifs à l'application des traités pertinents pour leurs efforts visant à faire progresser

le processus de désarmement multilatéral. Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu et le Bureau des affaires de désarmement, qu'elle dirige, ainsi que M. Robin Geiss et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, placé sous son autorité, pour leur soutien et leurs contributions au mécanisme multilatéral pour le désarmement.

La situation internationale en matière de politique et de sécurité connaît actuellement des changements complexes et profonds. La mentalité résultant de la guerre froide est omniprésente. L'obsession de la concurrence stratégique entre grandes puissances exacerbe les relations entre les pays importants. Elle a de graves répercussions sur la sécurité et la stabilité stratégiques mondiales, ainsi que sur la paix et la sécurité internationales. Face à une situation d'une telle gravité, la Chine reste un fervent défenseur d'un multilatéralisme véritable et promeut activement le processus du mécanisme multilatéral pour le désarmement mené dans le respect des principes, de manière responsable et constructive. En janvier, alors que j'assurais la première présidence tournante de la Conférence du désarmement pour cette année, j'ai travaillé activement à promouvoir la dépolitisation de cette instance, je suis parvenu à régler la question de la participation des observateurs et j'ai déployé des efforts considérables pour dégager un consensus entre toutes les parties sur l'organisation des travaux de la Conférence pour l'année entière. Il s'agit là d'une démonstration claire de la pratique dynamique d'un véritable multilatéralisme par la Chine et d'une victoire pour mon pays.

Même si nous ne devons pas incriminer le climat ambiant, il convient de poursuivre nos efforts en ce qui concerne les conditions de sécurité et le climat politique. Pour autant qu'on puisse le prévoir, le mécanisme multilatéral pour le désarmement continuera à subir les effets de la mentalité résultant de la guerre froide, de la concurrence entre les grandes puissances, des clivages idéologiques et d'autres approches et actions qui ne sont pas en phase avec les tendances de notre époque. Les difficultés que connaît ce mécanisme ne sauraient lui être imputées.

En ce qui concerne la manière de tirer pleinement parti du mécanisme et de le renforcer, la Chine souhaite formuler trois recommandations.

Premièrement, nous devons promouvoir et pratiquer un multilatéralisme véritable. Nous devons préserver résolument l'autorité et l'efficacité du mécanisme et utiliser pleinement ce cadre pour mener à bien tous les échanges, dialogues et travaux de fond possibles de manière concrète. Nous devons défendre activement le

nouveau concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, basé sur les principes d'équité, d'égalité, d'avantage mutuel et de coopération mutuellement bénéfique, et nous devons travailler sans relâche à la promotion de la confiance mutuelle, tout en évitant les suspensions et en parvenant à un consensus.

Deuxièmement, nous devons nous opposer fermement à la politisation. Le mécanisme multilatéral pour le désarmement est un outil de promotion de la sécurité commune, et non un champ de bataille pour une confrontation politique. Certains pays se servent du mécanisme pour réprimer ceux qui ont des points de vue différents et pour renforcer la confrontation et la division, tout en s'ingérant fortement dans son travail normal, ce à quoi nous devons résolument nous opposer et que nous devons rejeter. Toutes les parties doivent adopter une approche constructive, travailler dans le strict respect du mandat de chaque mécanisme et ramener progressivement le mécanisme multilatéral sur une voie saine, pragmatique et professionnelle.

Troisièmement, nous devons être vigilants et éviter de prendre des mesures qui abandonnent le consensus international et portent atteinte aux mécanismes multilatéraux. Cette année par exemple, les pays occidentaux qui ont parrainé le projet de résolution A/C.1/77/L.47, sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ont insisté pour apporter des changements perturbateurs au texte dans le but de créer une dynamique en faveur d'un nouveau processus. Une telle initiative n'est en aucun cas constructive. Elle n'est pas de nature à favoriser l'ouverture de négociations sur le traité en question et elle ne peut mener qu'à une impasse. Dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, les pays occidentaux écouteront-ils sincèrement les voix des pays en développement et s'engageront-ils à atteindre l'objectif global de prévention d'une course aux armements dans l'espace ? Nous verrons ce qu'ils feront.

Dans l'ombre de la mentalité résultant de la guerre froide, de la compétition entre grandes puissances et de la confrontation entre blocs, la perspective de tirer parti du mécanisme multilatéral pour le désarmement ne permet pas d'être très optimiste, et le régime international de non-prolifération risque de s'effondrer. La Chine continuera à travailler de manière ouverte et constructive pour injecter une énergie positive fondée sur des principes dans le mécanisme. Œuvrons en synergie et allons de l'avant avec confiance et courage.

M. Molla (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22), et je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Le Bangladesh reste un ardent partisan du multilatéralisme dans la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet. Les défis complexes en matière de sécurité dans le monde d'aujourd'hui n'ont pas laissé d'autre choix au multilatéralisme. Renforcer l'efficacité des mécanismes de désarmement est un objectif commun. Nous réaffirmons notre soutien aux trois organes chargés du désarmement qui se renforcent mutuellement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. La communauté internationale a la responsabilité collective de veiller à ce que ces instances remplissent les mandats qui leur ont été confiés.

Comme de nombreuses autres délégations, nous sommes profondément frustrés par la paralysie prolongée de la Conférence du désarmement, l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous regrettons vivement que cet organe n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un programme de travail depuis plus de 25 ans. Le blocage prolongé de la Conférence reflète le manque de volonté politique des États Membres. Le Bangladesh appelle ceux-ci à faire preuve de la plus grande souplesse et d'une véritable volonté politique pour convenir d'un programme de travail équilibré et complet afin que la Conférence puisse remplir son mandat de négociation d'instruments multilatéraux de désarmement.

Nous attachons une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement, seul organe délibérant de ce type, ayant une composition universelle, chargé de dégager et de favoriser un consensus sur les questions essentielles concernant le désarmement général et complet. Le Bangladesh réitère son appel aux États Membres pour qu'ils permettent à la Commission de faire avancer les discussions sur l'espace, le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons de la convocation de la session de fond de la Commission en avril et réaffirmons notre plein appui à ses travaux. Nous attendons avec intérêt la session de 2023 de cet organe, en espérant qu'il s'acquittera de son mandat.

Le Bangladesh estime que les travaux de la Première Commission devraient se concentrer sur la non-prolifération et le désarmement. Il est donc impératif de revoir le fonctionnement de cette instance et de rationaliser ses travaux afin de les rendre plus efficaces et adaptés à leur

objectif en réduisant les redondances et les chevauchements. Nous apprécions grandement le travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le félicitons pour ses recherches indépendantes de grande qualité et ses discussions opportunes sur les questions relevant du domaine du désarmement. Nous insistons sur la nécessité de garantir des ressources accrues et prévisibles à l'Institut pour qu'il puisse remplir ses mandats. Nous nous félicitons également des ressources d'apprentissage utiles conçues par le Bureau des affaires de désarmement.

Enfin, nous réaffirmons notre soutien à la convocation, dans les meilleurs délais, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons qu'il s'agira, pour les États Membres, d'une nouvelle occasion de démontrer leur volonté collective de renforcer l'ensemble des mécanismes de désarmement.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le secret le moins bien gardé au monde, c'est l'échec des mécanismes de désarmement. Néanmoins, ce n'est pas le seul problème auquel nous sommes confrontés, loin s'en faut. Le manque de volonté politique et la détérioration de la situation internationale en matière de sécurité jouent un rôle important dans cette triste situation. Il suffit de regarder le résultat des travaux de la Première Commission : sur les 29 projets de résolution déposés cette année au titre du groupe de questions 1, un vote enregistré a été demandé pour 23 d'entre eux. Dans une telle situation, même les machines les mieux huilées ne suffiraient pas à garantir des résultats. Cela ne signifie pas que nous devons éviter d'examiner en profondeur ce qui touche durement les mécanismes de désarmement, d'en discuter sérieusement, d'établir un diagnostic clair du problème et de commencer à travailler sur une proposition commune pour le régler. Comme nous le savons tous, sur les trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement, tenues en 1978, 1982 et 1988, seule la première a adopté un document final (résolution S-10/2), qui a établi ce qu'il convient d'appeler « mécanismes de désarmement » et qui reste à ce jour une source essentielle de principes dans ce domaine.

Les mécanismes de désarmement devraient exécuter trois tâches principales pour promouvoir une paix durable, à savoir, premièrement, œuvrer en faveur d'un désarmement effectif et vérifiable ; deuxièmement, prévenir les conflits, tout en excluant le recours aux armes de destruction massive ; et, troisièmement, s'attaquer aux causes stratégiques profondes d'un conflit naissant afin de permettre un règlement pacifique aussi rapide et efficace que possible. En toute objectivité, peu de choses ont été réalisées au cours des deux dernières décennies. Force

est de reconnaître que le respect de la Charte des Nations Unies n'a jamais été aussi limité. Les conférences consécutives des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ont pas abouti à un résultat consensuel. En outre, la culture du consensus s'érode lentement mais sûrement dans les régimes d'armes chimiques, biologiques et classiques. Même le Régime de contrôle de la technologie des missiles n'a pas réussi à adopter un rapport consensuel à son trente-cinquième anniversaire. Enfin, nous ne recherchons pas des solutions cohérentes aux problèmes posés par les technologies émergentes et leur application aux armes de destruction massive. En d'autres termes, la gravité des défis que j'ai mentionnés est suffisante pour justifier un effort visant à procéder à un examen complet des aspects les plus critiques du désarmement, ainsi qu'à sensibiliser et à mobiliser la communauté internationale.

Dans le cas de la Conférence du désarmement, l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, le consensus nous échappe depuis près de trois décennies. Tout au long de cette période, nous avons évidemment eu des moments de convergence. Tout récemment, malgré la décision favorable prise sous la présidence éclairée de l'Ambassadeur Li Song de créer cinq organes subsidiaires, le dénouement de la session de 2022 a été malheureusement plutôt décevant. La Conférence du désarmement a eu du mal à adopter un rapport purement factuel, ce qui n'a été possible que grâce aux intenses efforts de la présidence équatorienne, dirigée par l'Ambassadeur Izquierdo Miño, que je salue. Les observations réfléchies et solennelles qu'il a formulées aujourd'hui doivent être prises très au sérieux et sont tout à fait conformes aux vues du Gouvernement brésilien.

Voilà où nous en sommes : la combinaison d'un climat détérioré et d'un mécanisme qui ne facilite pas l'accomplissement de son mandat de négociation. Il est difficile de nier que la Conférence du désarmement n'est ni aussi souple qu'elle devrait l'être, puisqu'il s'agit d'un groupe à composition limitée, ni suffisamment démocratique, puisqu'elle n'est pas universelle. Ses méthodes de travail sont quelque peu lourdes, et même malheureusement comparables à celles du Conseil de sécurité. En effet, le Conseil, organe suprême, responsable de la sécurité collective et doté de pouvoirs exceptionnels, dont le droit de veto inscrit dans ses méthodes de travail, s'appuie sur un règlement intérieur plus flexible et plus souple que celui de la Conférence du désarmement. La perpétuation de cette situation frustre les membres, mais l'ampleur du mécontentement est inégale. Nous comprenons les réalités politiques qui sous-tendent cet état de fait insatisfaisant.

Heureusement, nous disposons des outils nécessaires. La Première Commission se prononcera sur le projet de résolution A/C.1/77/L.6, intitulé « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », qui a été déposé par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. À son paragraphe 4, le texte

« Encourage les États Membres à poursuivre les consultations sur les prochaines étapes menant à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

Nous pensons que nous devrions saisir l'occasion d'ouvrir un processus de consultations sur la convocation du comité préparatoire de ces assises au moment où l'Assemblée générale tiendra sa soixante-dix-huitième session.

M^{me} Saggese (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine a mis les mécanismes de désarmement à rude épreuve. La session de 2022 de la Conférence du désarmement a été une étape négative dans l'histoire de cet organe. Bien que le Royaume-Uni soutienne la création d'organes subsidiaires, leurs mandats indistincts, le manque de temps disponible en raison de la tenue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et la mauvaise foi qui a caractérisé certaines délégations lors de la négociation des rapports ont fait que ces organes n'ont pas réalisé ce dont ils sont capables. La mauvaise foi s'est également manifestée lors de l'adoption du rapport annuel de la Conférence du désarmement. La tentative de la délégation russe d'étouffer les critiques concernant son invasion de l'Ukraine et son recours à des manœuvres procédurales désespérées sont honteuses et inacceptables. En revanche, les documents officiels présentés par les États Membres et les procès-verbaux des travaux de la Conférence sont à la disposition de tous. La Russie ne peut pas réécrire l'histoire, quoi qu'elle fasse à cette fin.

Le comportement particulièrement médiocre observé cette année s'inscrit dans une tendance fâcheuse. La règle du consensus au sein de la Conférence du désarmement est une reconnaissance du fait que les États ont besoin de savoir que leurs intérêts fondamentaux sont protégés dans les négociations sur les questions les plus sensibles. Mais certaines délégations l'utilisent désormais pour éviter d'engager des discussions sur les questions difficiles auxquelles nous sommes confrontés. En plus de l'habitude croissante consistant à faire de la rétro-ingénierie en déformant le règlement intérieur ou les pratiques

établies pour les adapter à leurs positions, il devient pratiquement impossible de tenir des discussions sérieuses. Un tel comportement met en péril l'efficacité et le maintien de la centralité de la Conférence du désarmement.

Le Royaume-Uni s'est félicité que la Commission du désarmement ait pu reprendre ses travaux de fond cette année. Nous saluons des discussions positives sur les moyens de promouvoir l'application des mesures concrètes de transparence et de confiance aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Un riche échange de vues, complété par les exposés présentés par la société civile et les organisations non gouvernementales, a permis d'améliorer nos connaissances et notre compréhension collective. Le Royaume-Uni a également eu le plaisir de présenter son point de vue sur la résolution 76/231 et la nouvelle approche visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, et d'entendre les autres délégations. Nous espérons pouvoir continuer à nous appuyer sur ces discussions fructueuses l'année prochaine.

Les discussions sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires au sein de la Commission du désarmement étaient également opportunes à l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, ces échanges se sont trop souvent concentrés sur les points de désaccord. La Commission du désarmement est un organe unique en son genre, dont les membres sont véritablement issus du monde entier. Dans un contexte de détérioration de la sécurité, il importe plus que jamais de l'utiliser dans le but pour lequel elle a été créée, à savoir débattre des problèmes, trouver un terrain d'entente et faire des recommandations à la Première Commission et à la Conférence du désarmement. Nous recommandons aux présidents de réfléchir à la meilleure manière de structurer les discussions pour atteindre ce but et appelons les délégations à coopérer dans un esprit de consensus afin de maximiser les chances d'obtenir des résultats pratiques et constructifs l'année prochaine.

Ce ne sont pas les lacunes des mécanismes de désarmement en tant que tels qui empêchent les États Membres de négocier des mesures efficaces en matière de désarmement, mais le climat qui règne en matière de sécurité, le manque de confiance entre les États, la mauvaise foi de certaines délégations et notre incapacité collective à identifier notre intérêt commun. Mais nous pouvons, et nous devons, veiller à ce que les mécanismes de désarmement soient prêts à fonctionner lorsque les temps seront meilleurs. Le Royaume-Uni se félicite donc des initiatives et des propositions visant à rationaliser ces mécanismes et à les adapter à leur objectif, tout en restant

fidèle aux principes qui les sous-tendent. Nous espérons une approche plus constructive et plus productive en 2023.

M. Albai (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation iraquienne s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes et à celle prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22).

L'Iraq est convaincu de l'importance d'une approche multilatérale dans de nombreux domaines, y compris le désarmement. C'est pourquoi nous soulignons le rôle vital de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, qui a fait ses preuves. Ce n'est un secret pour personne que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis plus de 25 ans résulte de l'incapacité de parvenir à un accord sur un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux besoins de tous les États Membres, conformément au règlement intérieur de la Conférence, afin que celle-ci puisse progresser sur les questions dont elle est saisie. À cet égard, l'Iraq réaffirme qu'il incombe aux États membres de la Conférence de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour que cet organe puisse continuer à jouer son rôle dans les négociations, mettre fin à l'impasse et contribuer à obtenir des résultats positifs afin de renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

L'Iraq souligne le rôle important que joue la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant multilatéral chargé des questions de désarmement au sein de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays insiste sur la nécessité de renforcer ses sessions en raison du rôle essentiel qu'elles jouent dans l'adoption de recommandations et l'échange de vues afin de contribuer aux futures négociations, en particulier celles qui concernent le désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Commission ait repris ses travaux et ait tenu sa deuxième session. Nous espérons parvenir à un consensus sur ses recommandations à sa prochaine session afin de répondre aux préoccupations des États Membres. L'Iraq réaffirme le rôle important que jouent les mécanismes multilatéraux dans le domaine du désarmement pour atteindre les objectifs pertinents visés par l'ONU.

M. Sánchez de Lerín (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne fait sienne la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et voudrait ajouter quelques observations à titre national. La version complète de mon intervention sera disponible sur eStatements.

Dans le contexte actuel, marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et par des tensions et des incertitudes dans les domaines de la sécurité, du désarmement

et de la non-prolifération, l'Espagne réaffirme son appui inconditionnel aux organes multilatéraux chargés du désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission. Nous croyons fermement à la complémentarité des trois instances et à leur capacité à trouver des solutions aux problèmes qui portent atteinte à la sécurité mondiale. Mais en tant qu'États, il nous incombe de veiller à ce qu'elles remplissent leur mandat de manière adéquate, efficace et crédible.

C'est pourquoi nous regrettons vivement que certains États maintiennent une attitude contre-productive au sein de ces organes et que le mécanisme multilatéral pour le désarmement reste très éloigné de ce que l'on est en droit d'attendre d'un ensemble d'organes jouant un rôle important dans la sécurité mondiale. Nous sommes particulièrement préoccupés par la grave paralysie dont souffre depuis des décennies la Conférence du désarmement, incapable d'arrêter un programme de travail qui lui permette de remplir son mandat en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

L'affirmation de certaines délégations selon laquelle un tel programme de travail ne peut être basé que sur un mandat de négociation est dénuée de tout fondement. À cet égard, l'Espagne regrette que la Conférence n'ait pas entamé de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, comme on l'a constaté au sein de l'organe subsidiaire créé cette année sous ma coordination. Dans le même temps, nous pensons que l'ouverture de négociations sur des garanties de sécurité négatives constitue une voie fondamentale et réaliste pour la Conférence du désarmement. Nous sommes préoccupés par le fait que le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale est de plus en plus sommaire.

Ma délégation signale depuis des années que la principale raison de la paralysie réside dans la mauvaise compréhension de la règle du consensus, dont certains États abusent, en l'interprétant comme un droit de veto inexistant pour bloquer tout type d'accord, y compris en séance plénière. Cette situation n'est pas tenable, surtout étant donné le climat actuel sur le plan de la sécurité. Nous devons y réfléchir et reprendre les travaux de fond dès que possible. Cette polarisation est aussi manifeste au sein de la Première Commission, à la suite de la présentation de nouveaux projets de résolution et de nouvelles formulations qui nous éloignent encore davantage du consensus nécessaire. Elle peut également nuire, et nuit même, à la Commission du désarmement, qui est bloquée par cette

situation. Tout échec dans ces instances est un échec de notre part en tant que délégations, en tant que représentants des États. Nous devons donc être constructifs et rechercher des solutions réalistes et efficaces, notamment par le dialogue et le respect des différences, en particulier étant donné la période difficile que nous traversons. C'est pourquoi nous devons restaurer l'autorité, le mandat et le prestige du mécanisme multilatéral pour le désarmement, et cela ne dépend que de notre volonté et de notre capacité.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Depuis 1997, la Conférence du désarmement n'a pas réussi à négocier un instrument multilatéral et n'a même pas arrêté un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Les efforts déployés à l'échelon international en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements sont confrontés à des défis majeurs. Comme plusieurs délégations l'ont déjà souligné à la présente session, la Première Commission constate, année après année, l'érosion des mécanismes de désarmement. La polarisation résultant de la situation internationale sur le plan de la sécurité la plus grave jamais connue depuis la fin de la guerre froide s'est ajoutée à près de trois décennies de stagnation, ce qui se reflète dans les discussions de la Conférence du désarmement, ainsi que dans les négociations relatives à son rapport final. À cet égard, nous soulignons le message transmis en début de séance par vidéoconférence par l'Ambassadeur Emilio Izquierdo Miño, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, message qui a également été salué par le représentant du Brésil, que nous remercions pour ses paroles aimables.

Les membres peuvent être assurés que, dans ce contexte difficile, l'Équateur a assumé de manière aussi constructive que possible la responsabilité de coordonner les négociations relatives au projet de résolution A/C.1/77/L.25, sur le rapport de la Conférence du désarmement, en tant qu'auteur principal puisqu'assurant la présidence tournante de cette instance. Le texte présenté à la Première Commission est le fruit de vastes consultations initiées et menées à Genève et qui se sont poursuivies sans interruption ici, au Siège, à New York. En facilitant ces consultations, j'ai toujours cherché à garantir un processus inclusif et transparent. Je tiens à saluer l'intérêt manifesté et les contributions très précieuses apportées par toutes les délégations qui ont participé à ces consultations.

Un mécanisme de désarmement efficace est essentiel à la survie de l'humanité, comme le montre la situation internationale actuelle. À cet égard, l'Équateur continuera à promouvoir et à défendre le respect du droit

international et de l'ordre international fondé sur des règles. La coopération internationale et le renforcement de la confiance dépendent de la mise en œuvre effective par les États de leurs obligations.

Enfin, la délégation équatorienne s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22).

M^{me} Lee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Face à l'environnement sécuritaire particulièrement difficile de cette année et aux tensions ambiantes quant à la possibilité d'un recours aux armes nucléaires, le triptyque des mécanismes de désarmement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, doit fonctionner à l'unisson pour faciliter des discussions et des résultats qui se renforcent mutuellement.

Bien que la Conférence du désarmement ait pu se mettre d'accord sur la création d'organes subsidiaires et résoudre la question des observateurs – grâce au leadership et aux efforts de son premier président de l'année, la Chine – elle n'a pas répondu aux attentes s'agissant de faire avancer les travaux de fond, et encore moins pour ce qui est de sortir de l'impasse sur l'ouverture de négociations. La brièveté sans précédent du rapport annuel de cette année en dit long sur l'état lamentable auquel la Conférence du désarmement a été réduite au cours des dernières décennies. Cette situation récurrente avait conduit de nombreuses personnes à remettre en question la raison d'être de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Toutefois, le paragraphe 10 du Document final (résolution S-10/2) de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement reconnaît que

« Si le facteur décisif pour la mise en œuvre de mesures authentiques de désarmement est la « volonté politique » des États, plus particulièrement des États dotés d'armes nucléaires, un mécanisme international conçu pour traiter des problèmes du désarmement sous ses divers aspects et fonctionnant de façon efficace peut également jouer un rôle important. »

Une perte de pertinence de la Conférence du désarmement, en particulier à ce moment critique, aurait un coût élevé bien au-delà du domaine du désarmement. Il est temps de donner suite à la mise en œuvre du consensus du « mandat Shannon » de 1995, qui n'a que trop tardé, et d'entamer des négociations sur un traité global, équilibré et internationalement et effectivement vérifiable visant à mettre un terme à la production de matières

fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce sera un pas dans la bonne direction, et la République de Corée est prête à travailler avec tous les autres États Membres qui s'engagent à revitaliser le travail de la Conférence du désarmement.

Ma délégation est pleinement attachée au travail de la Commission du désarmement, qui est le seul et unique organe délibérant chargé de soumettre des recommandations à l'Assemblée générale. Compte tenu de son vaste mandat, nous espérons qu'elle continuera à jouer un rôle essentiel en facilitant l'échange de vues entre les États Membres et en produisant des résultats sur les différents programmes de désarmement, y compris le désarmement nucléaire et l'espace extra-atmosphérique. Nous nous félicitons de la bonne reprise de la session de fond de la Commission du désarmement après les trois années de report causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons tirer profit de cette dynamique dans les années à venir.

Ma délégation croit également que les contributions actives de la société civile et des institutions de recherche peuvent créer une dynamique positive dans notre effort commun. Nous apprécions particulièrement le rôle de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour ses recherches approfondies sur un large éventail de questions liées au désarmement, notamment dans des domaines tels que la cybersécurité, l'espace et les menaces chimiques et biologiques, ainsi que sur les questions liées au genre et aux jeunes dans le domaine du désarmement. Les travaux de l'UNIDIR, menés dans le cadre de ses recherches, séminaires, réseaux et publications, apportent une aide précieuse à la Conférence du désarmement et font progresser les échanges sur le désarmement. Dans cette optique, nous contribuerons cette année au programme de sécurité spatiale de l'UNIDIR à hauteur de 270 000 dollars, en plus des 180 000 dollars que nous avons versés l'année précédente pour soutenir le programme d'engagement des jeunes de l'UNIDIR. La République de Corée se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'UNIDIR et d'autres États Membres pour faire progresser les activités et les plateformes de désarmement et de non-prolifération des jeunes et pour appuyer le Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous espérons également que l'Institut collaborera étroitement avec le Bureau des affaires de désarmement.

M. Aydil (Türkiye) (*parle en anglais*) : La Türkiye s'associe à la déclaration sur le genre et le désarmement faite par la représentante de l'Irlande au nom d'un groupe d'États. Je souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Le multilatéralisme, le désarmement et le dispositif de maîtrise des armements ont beaucoup souffert ces derniers temps. Néanmoins, si nous voulons parvenir à la sécurité collective, nous devons plus que jamais utiliser efficacement le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et protéger son intégrité. Mon pays réaffirme son ferme soutien à la Première Commission, à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, qui constituent les trois principaux piliers du mécanisme. Selon nous, ces piliers sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

La Première Commission demeure une composante importante du mécanisme, et une instance utile pour examiner les questions de désarmement et de non-prolifération. Bien que nous saluons toujours les efforts visant à présenter des projets de résolution à la Commission comme un exercice utile, nous devons également mettre en garde contre les doubles emplois inutiles – ou pire encore, contre la présentation de projets de résolution concurrents. Notre objectif collectif doit être de faire en sorte que la Commission reste une instance pertinente et efficace pour nos délibérations. Cette situation est particulièrement d'actualité cette année, puisque nous avons un nombre record de projets de résolution à examiner.

Seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement est, depuis sa création, au cœur des efforts déployés pour assurer la sécurité internationale. Nous sommes d'avis que la Conférence du désarmement dispose du mandat, du règlement intérieur et de la composition nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Selon nous, la Conférence du désarmement pourrait retrouver son rôle central pour la négociation de traités internationaux juridiquement contraignants si tous les membres font preuve de la volonté politique nécessaire.

Nous avons commencé cette année avec un espoir renouvelé en adoptant une décision portant création d'organes subsidiaires pour faire avancer les travaux de fond de la Conférence. Nous avons pu constater l'engagement total des membres de la Conférence du désarmement dans le processus et avons entendu de nombreux arguments perspicaces. Néanmoins, nous ne sommes parvenus à adopter que les troisième et cinquième rapports des organes subsidiaires. Compte tenu de la situation délicate dans laquelle se trouve la stabilité internationale, il est grand temps de passer outre à cette polarisation et de réaliser le plein potentiel de la Conférence du désarmement. Dans la période à venir, le plus urgent est d'instaurer le climat de confiance et de souplesse requis et de faire

preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un consensus sur un programme de travail pour la session de 2023 de la Conférence. La Türkiye maintiendra son approche active et constructive dans les activités de la Conférence. Nous espérons être en mesure d'adopter la résolution sur la Conférence du désarmement par consensus à la Première Commission cette année.

La Türkiye a accueilli très favorablement la reprise des travaux de la Commission du désarmement cette année, après une interruption de trois ans. La Commission du désarmement joue un rôle important en tant que seul organe subsidiaire délibérant spécialisé de l'Assemblée générale qui permet des discussions approfondies sur des questions précises de désarmement. Mon pays attache une grande importance à ce que la Commission reste opérationnelle, car elle joue un rôle essentiel dans la mise en place d'un mécanisme de désarmement solide. Nous voulons progresser vers l'élaboration de recommandations concrètes pour le reste de ce cycle. Comme par le passé, la Türkiye sera prête à contribuer aux travaux de toutes les composantes du mécanisme de désarmement afin qu'elles puissent remplir leurs mandats respectifs.

M. Padilla González (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22).

Cuba appuie sans réserve le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du multilatéralisme en tant que principe de base et seule approche efficace pour mener des négociations internationales sur le désarmement et la non-prolifération. Nous soutenons les travaux des mécanismes de désarmement de l'Organisation. Nous attirons l'attention sur la nécessité de préserver les accords existants en matière de désarmement et de réglementation des armements et d'approfondir la coopération internationale afin de garantir leur strict respect, en plus de renforcer les négociations multilatérales. Nous nous opposons à toute tentative visant à éroder l'architecture du désarmement, ou à affaiblir et mettre fin aux négociations multilatérales sur le sujet.

Les États Membres doivent renouveler leur engagement envers la Conférence du désarmement. Nous sommes encouragés par la décision qui a été prise de relancer les travaux de cet organe, qui occupe une place déterminante dans les mécanismes de désarmement des Nations Unies. Il est maintenant nécessaire qu'elle s'acquitte de son mandat de négociation, de veiller à assurer sa vitalité et de préserver son règlement intérieur et ses pratiques, en particulier la méthode du consensus, qui constitue la base fondamentale

de ses travaux. Pour que la Conférence apporte une contribution décisive à l'objectif du désarmement général et complet, elle dépendra de la volonté politique de tous les États Membres de l'Organisation. Nous sommes convaincus que la Conférence a la capacité, premièrement, de négocier simultanément un instrument juridiquement contraignant interdisant une course aux armements dans l'espace ; deuxièmement, de fournir des garanties de sécurité aux États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires ; et troisièmement, d'interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs de même nature.

Nous nous félicitons de la reprise cette année des travaux de fond de la Commission du désarmement. Nous lui demandons instamment d'adopter des recommandations spécifiques sur les questions qu'elle examine, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Cuba continuera à promouvoir la préservation et le renforcement des mécanismes de désarmement dans le strict respect du multilatéralisme, ainsi que les objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

M. Makarevich (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous voudrions souligner que le développement durable de la paix et de la sécurité sont des objectifs interdépendants, dont la réalisation aura une incidence sur l'avenir de l'humanité. Nous regrettons la détérioration de l'architecture de sécurité internationale, qui a des conséquences négatives pour le développement et l'ordre mondial dans son ensemble. Nous rappelons l'initiative du Chef de l'État biélorussien sur la nécessité d'élaborer des accords clairs et transparents sur les règles d'un nouvel ordre mondial, qui offrirait des garanties de sécurité à tous les membres de la communauté internationale. Nous notons qu'il importe de rétablir la confiance, de consolider la communauté internationale et de reprendre le processus de négociation sur les questions de désarmement.

Nous soulignons la contribution positive du Biélorus, qui a volontairement renoncé à ses armes nucléaires et qui met également en œuvre de bonne foi les engagements de réduction des armements qu'il a pris dans le cadre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Nous travaillons à l'élimination de nos stocks de mines terrestres antipersonnel et sommes engagés dans des activités visant à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous appelons les États à prendre des mesures urgentes et efficaces dans l'objectif d'un désarmement général et complet.

Nous félicitons l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement des études qu'il a menées

sur la relation entre le désarmement et le développement et d'avoir régulièrement informé les États Membres des résultats de ces travaux.

M. Sajjadih (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.22).

L'Iran réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous sommes convaincus que les armes nucléaires continuent de représenter une menace existentielle pour le monde, et la communauté internationale doit donc continuer à s'attacher à la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires d'une manière vérifiable, irréversible et transparente. Cet objectif ne sera pas atteint tant que les États dotés d'armes nucléaires et leurs défenseurs ne respecteront pas leurs obligations juridiques.

Le principal problème des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement en ce qui concerne les armes nucléaires, en particulier la Conférence du désarmement, est l'absence d'une véritable volonté politique de la part de certains États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui les soutiennent. Toutefois, le déficit continu en matière de désarmement nucléaire, qui a été mis en évidence, entre autres, par les échecs consécutifs des neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenues en 2015 et 2022, aura un impact négatif considérable sur l'architecture de non-prolifération et de désarmement nucléaire jusqu'à ce que la bonne mesure soit prise en faveur du désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, il est impératif de préserver et de renforcer les traités et accords existants, de soutenir l'affirmation de la norme contre les essais, la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires, d'éliminer le rôle des armes nucléaires et de promouvoir des actions vérifiables et irréversibles en faveur du désarmement nucléaire, chimique et biologique. Ainsi, toutes les possibilités doivent être explorées et utilisées pour envisager la revitalisation de l'architecture et des mécanismes de désarmement des Nations Unies afin de tracer la voie vers l'élimination totale des armes de destruction massive aux niveaux mondial et régional. Faire face au danger que représentent les armes de destruction massive et les menaces d'Israël doit donc être une priorité.

En ce qui concerne plus particulièrement les mécanismes de désarmement des Nations Unies, il convient de noter que la Conférence du désarmement est l'unique organe multilatéral de négociation en matière

de désarmement, dont le rôle et le mandat doivent être renforcés, notamment par la reprise de ses travaux de fond. Soulignant l'importance vitale et la validité continue du Document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous soutenons fermement l'ouverture rapide à la Conférence du désarmement de négociations sur une convention globale relative aux armes nucléaires. Nous nous félicitons de la reprise des travaux de la Commission du désarmement et espérons que, suite aux discussions très riches qui ont eu lieu au cours du cycle de cette année de la Commission, celle-ci conclura avec succès le circuit l'année prochaine.

Au sein de la Première Commission, les votes négatifs fréquents et constants des États-Unis et d'Israël continuent de nuire à la pratique plus large de la prise de décision par consensus, tout en démontrant l'approche américaine en matière de désarmement. La principale priorité des mécanismes de désarmement doit être de parvenir à une prise de décision consensuelle plutôt que d'approfondir des sujets qui divisent. En outre, les rapports arbitraires des États-Unis sur le respect des accords et des engagements en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement devraient non seulement être interrompus, mais également rejetés, car ils sapent l'autorité des instruments et des organisations internationales concernés.

Enfin et surtout, la composition du Bureau des affaires de désarmement devrait refléter une représentation équitable de la communauté internationale. Nous attachons une grande importance aux programmes de suivi des Nations Unies sur les processus de désarmement.

M. Brady (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande souscrit sans réserve à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

La Première Commission est un rouage essentiel des mécanismes de désarmement et contribue à déterminer quels sont les problèmes les plus importants auxquels il convient de s'attaquer pour réaliser des progrès à l'avenir. Nous nous félicitons des améliorations apportées aux méthodes de travail de la Commission, mais nous restons préoccupés par le fait que les délibérations sont souvent marquées par de profondes divergences sur les questions de procédure qui peuvent limiter considérablement le temps disponible pour examiner les questions de fond.

Nous devons également nous efforcer d'accroître la diversité des voix au sein des instances de désarmement. Plus de 20 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La participation

pleine et véritable des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux des mécanismes de désarmement, doit devenir la norme. Nous savons que la diversité des voix permet d'élaborer des politiques plus efficaces. L'intégration des considérations de désarmement dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et vice versa, doit être une priorité absolue. Le dixième cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été le premier à prendre en compte les questions de genre dès le début du cycle. Nous devons nous appuyer sur ce travail pour garantir l'inclusion d'une prise en compte des questions de genre lors du prochain cycle d'examen. L'Irlande est fière de présider le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement à Genève et nous poursuivons nos efforts pour intégrer les questions de genre et les approches tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines du désarmement.

Nous regrettons vivement que le rapport de la Conférence du désarmement de cette année (A/77/27) ne contienne aucune substance, se contentant de mentionner la période pendant laquelle la Conférence s'est réunie en 2022 et ses dates pour l'année prochaine. C'est une situation tout à fait inacceptable. La stagnation qui dure depuis des décennies au sein de la Conférence du désarmement n'est ni crédible ni tenable. La Conférence du désarmement devrait être au cœur de notre travail de défense et de renforcement des mécanismes internationaux de désarmement, mais c'est loin d'être le cas actuellement. Il est essentiel que l'engagement multilatéral et la coopération sur les questions de désarmement l'emportent sur la tension et la méfiance. Nous ne pouvons pas négliger nos responsabilités collectives à cet égard, et nous devons avoir le courage et le leadership d'examiner ce qui est nécessaire pour revigorer le travail et l'efficacité de la Conférence du désarmement.

L'Irlande soutient également avec force le rôle important de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant de l'Assemblée générale.

La société civile est un partenaire essentiel des mécanismes de désarmement, et nous avons vu le rôle précieux qu'elle peut jouer dans les campagnes de désarmement ces dernières années. L'Irlande reste un fervent défenseur de la société civile, plaidant pour une approche inclusive des mécanismes de désarmement afin de garantir son engagement et sa participation solides dans tous les forums. Dans le même esprit d'inclusion, l'Irlande plaide fortement en faveur d'un dialogue actif avec les jeunes dans le contexte des mécanismes de désarmement,

afin de garantir leur participation et de faire en sorte que leurs voix soient entendues. L'éducation en matière de désarmement est un facilitateur clef de l'inclusion.

Les mécanismes de désarmement ne peuvent fonctionner sans un financement durable. Nous appelons à nouveau tous les États à verser leurs contributions statutaires, intégralement et à temps. L'Irlande reconnaît l'importante contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) à l'ensemble de nos travaux dans ce domaine, grâce à ses recherches précieuses sur le désarmement et la sécurité internationale. Nous sommes fiers de continuer à financer ce travail. Nous rappelons aux États que l'UNIDIR possède également une compétence technique vitale et apporte une contribution essentielle à nos travaux au sein d'une série d'organes de désarmement. Sa stabilité financière est donc dans notre intérêt collectif.

Les liens qui existent entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales restent plus forts que jamais. Dans l'environnement multilatéral actuel très difficile, nous devons redoubler d'efforts pour faire progresser le désarmement. Cet objectif ne peut être atteint sans l'engagement constructif et la volonté de compromis des États Membres de l'ONU. Un mécanisme de désarmement pleinement opérationnel nous rapprochera d'un avenir pacifique et sûr.

M. Larbaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Ma délégation souligne l'importance de préserver les accords de désarmement existants et les instances multilatérales traitant de la question du désarmement, qui incarnent les réalisations de la coopération internationale et des négociations multilatérales au cours des dernières décennies pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée. La recherche de solutions et d'accords dans le cadre du multilatéralisme, conformément à la Charte des Nations Unies, est le seul moyen durable de traiter les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Les instances traitant de la question du désarmement offrent aux États la possibilité de se consulter et de coopérer, et de résoudre les problèmes qui peuvent se poser dans le cadre des Nations Unies et conformément à sa Charte. Cela permettrait de manière générale de promouvoir la coopération internationale, le règlement pacifique des différends, le dialogue et les mesures de confiance, contribuant ainsi à renforcer les relations multilatérales amicales entre les États et les peuples.

Dans ce contexte, la délégation de mon pays souligne l'importance du mécanisme multilatéral de désarmement qui constitue la Conférence du désarmement, seule instance

multilatérale pour les négociations sur le désarmement ; la Commission du désarmement, en tant qu'organe délibérant universel et organe subsidiaire de l'Assemblée générale ; et la Première Commission. Nous estimons qu'il est important de maintenir et de renforcer le rôle et le mandat de tous les mécanismes de désarmement des Nations Unies.

Nous croyons que le blocage de ces mécanismes est dû à l'absence de la volonté politique nécessaire pour avancer sur la voie du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, et non à la performance de ces mécanismes ou à leurs méthodes de travail et règles de procédure. L'Algérie se félicite de la tenue de la session de fond de la Commission du désarmement en avril 2022 et réaffirme son plein soutien au mandat de cet organe. Nous appelons à encourager la volonté politique requise afin d'adopter des recommandations sur les questions dont la Commission est saisie pendant sa session de 2023.

Encourager la volonté politique est également nécessaire au niveau de la Conférence du désarmement, qui n'a pas été en mesure de s'acquitter du mandat de négociation qui lui a été confié depuis plus de deux décennies. C'est pourquoi nous appelons tous les membres de la Conférence à faciliter son travail en convenant d'un programme de travail équilibré et complet qui aborde tous les points de son ordre du jour, au premier rang desquels figure le désarmement nucléaire.

La délégation de mon pays se félicite du travail de la Première Commission, de son mandat et de son ordre du jour exhaustifs, ainsi que du maintien des principes et des objectifs de la diplomatie multilatérale. Nous appelons les membres à faire preuve d'un esprit de coopération constructif afin de parvenir à des accords sur les questions liées au désarmement, dans le but d'inverser la tendance croissante à présenter des propositions concurrentes qui traitent des mêmes sujets dans le cadre des mêmes points de l'ordre du jour. Cette coopération permettrait d'unifier les efforts collectifs pour atteindre les objectifs de la Commission et des mécanismes de désarmement dans leur ensemble.

Enfin, la délégation de mon pays s'aligne sur les déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.22).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste pour le débat thématique. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M^{me} Shestopalova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous rejetons résolument les accusations portées contre la Russie dans le cadre des activités de la Conférence du désarmement. Cette année, la situation déjà complexe à la Conférence du désarmement s'est aggravée à un point tel que les tensions pourraient empêcher ce forum de remplir ses fonctions, même à un niveau minimal. La vaste campagne antirusse menée par les États Membres représentant l'Occident collectif à la Conférence du désarmement est devenue un obstacle au fonctionnement régulier de cette instance. Ce n'est que grâce aux efforts de la délégation russe et d'un certain nombre d'autres États responsables qu'il a été possible de préserver la viabilité de la Conférence du désarmement.

Tout au long de la session 2022, nous avons, contrairement à nos collègues occidentaux, fait preuve d'une approche constructive et d'un désir de coopérer afin de développer une compréhension commune des différents aspects de la maîtrise des armements et du désarmement, ainsi que d'une volonté de rechercher un terrain d'entente sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cependant, les États occidentaux ont une fois de plus tenté de subordonner le travail de la Conférence du désarmement à leurs propres intérêts, en la transformant en outil pour faire avancer des priorités unilatérales et en imposant à cette instance des fonctions qui ne relèvent pas de sa compétence.

Pour ce faire, ils ont eu recours à divers stratagèmes et manipulations, allant de pressions sur les Présidents et coordonnateurs des organes subsidiaires à des violations flagrantes du règlement intérieur, y compris la règle du consensus qui est si fondamentale pour les activités de la Conférence du désarmement. Un exemple flagrant dans ce contexte est l'organisation et la convocation de la séance plénière du 3 mars, où les délégations qui ont insisté pour tenir une telle séance ont méprisé sans vergogne non seulement les positions d'un certain nombre d'États qui s'y sont opposés, mais aussi le règlement intérieur.

Par cette violation flagrante des règles, les pays occidentaux ont porté un coup fatal aux fondements et aux piliers de la Conférence du désarmement. Ils s'efforcent maintenant de consolider ce précédent des plus dangereux pour les activités de la Conférence du désarmement dans les documents pertinents, y compris dans le projet de résolution pertinent (A/C.1/77/L.25). Ce faisant, ils risquent de soumettre au vote un document traditionnellement adopté par consensus. Cette évolution aurait des conséquences négatives extrêmement graves pour les travaux futurs de la Conférence du désarmement, ainsi que pour les perspectives du projet de résolution de l'année prochaine.

Dans ce contexte, nous assistons cette année encore à l'insistance d'une délégation ou d'une autre pour soumettre à la Conférence du désarmement des questions qui ne sont pas directement liées à son mandat ou à son ordre du jour, sous divers prétextes, par exemple la nécessité d'une mise à jour technique du règlement intérieur de la Conférence du désarmement. À cet égard, il semble que, pour les États occidentaux, la Conférence ait cessé depuis longtemps d'être une instance de négociation des questions les plus urgentes en matière de désarmement et de maîtrise des armements. En violation de son mandat, ces États utilisent la Conférence du désarmement pour régler des comptes politiques avec leurs opposants. Cette tendance risque d'exacerber les tensions, de priver la Conférence de son intégrité et d'entraîner une nouvelle dégradation de ses activités.

Tout cela pourrait conduire à l'effondrement de cet important forum. Nous demandons instamment aux États occidentaux d'envisager les conséquences négatives possibles de leurs actions pour l'intégrité et la stabilité de la Conférence du désarmement.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux affirmations fallacieuses de la Russie qui se prétend être la gardienne dévouée de nos mécanismes de désarmement, ainsi qu'à son affirmation selon laquelle c'est l'Occident qui est d'une manière ou d'une autre responsable de la situation actuelle. La réalité, comme nous l'avons évoqué au début de la séance d'aujourd'hui, est que la Russie rejette ouvertement, de manière flagrante et activement la coopération en matière de désarmement.

Alors que nous avons besoin d'actions et de résultats tangibles pour faire fonctionner nos mécanismes de désarmement, la Fédération de Russie nous a fait perdre notre temps cette année avec des réfutations procédurales interminables au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Elle a abusé des dispositions de consultation de la Convention sur les armes biologiques. Elle n'a eu de cesse de se livrer à une désinformation générale et a fait en sorte que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne puisse pas aboutir à un rapport final.

Il n'y a pas de doute non plus à avoir quant au responsable de l'issue malheureuse de la session de la Conférence du désarmement : c'est la Fédération de Russie. Avec ses insertions de dernière minute dans le projet de texte de l'organe subsidiaire ; son comportement irrespectueux

à l'égard de la présidence colombienne de la Conférence du désarmement ; sa négation du fait que la Conférence du désarmement s'est réunie le 3 mars pour discuter des conséquences de l'agression de la Russie en Ukraine ; et son refus de laisser le rapport final de la Conférence du désarmement ou le projet de résolution associé pour examen par l'Assemblée générale (A/C.1/77/L.25) refléter quelque substance que ce soit, la Russie s'est moquée de nous tous et des efforts que nous avons déployés à Genève.

Contrairement à ce qui est dit dans le projet de résolution de la Russie sur le renforcement de la maîtrise des armements (A/C.1/77/L.66), l'auteur et quelques-uns de ses partenaires n'ont pas renforcé, mais clairement abusé, de la nature consensuelle des multiples organes de désarmement. Nous appelons la Russie à se montrer à la hauteur des valeurs qu'elle prétend défendre.

M^{me} Shestopalova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous rejetons avec force les allégations qui viennent d'être faites contre nous par la délégation des États-Unis. Si les affirmations des États occidentaux sur leur volonté de renforcer globalement les activités de la Conférence du désarmement sont sincères, nous proposons qu'ils joignent le geste à la parole et qu'ils ne violent pas le caractère consensuel du projet de résolution (A/C.1/77/L.25), qui est adopté sans vote depuis de nombreuses années.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

La Commission se réunira à nouveau demain après-midi à 15 heures dans cette salle de conférence pour entamer la troisième et dernière phase de son travail, à savoir se prononcer sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour.

Pour ce faire, la Commission s'appuiera sur les documents non officiels que publiera le Secrétariat et dans lesquels figureront les projets de résolution et de décision sur lesquels elle se prononcera chaque jour. Le document non officiel 1 a été diffusé en ligne hier, et le document non officiel 1/Rev.1 aujourd'hui, d'autres révisions étant attendues en cas d'éléments nouveaux. Nous nous prononcerons sur les projets de texte relevant de chacun des groupes de questions recensés dans ce document. Le Secrétariat révisera ce document non officiel quotidiennement pour y faire figurer la dernière version des projets de texte sur lesquels la Commission devra se prononcer à chaque séance durant cette phase.

Conformément à la pratique établie, au début de notre séance demain après-midi, le Président expliquera la procédure qui guidera la conduite de nos travaux durant la phase de prise de décisions.

La séance est levée à 18 h 10.